URPS
Médecin d'Occitanie

Rapport d'activité 2022

www.medecin-occitanie.org

1300 Avenue Albert Einstein 34000 Montpellier
33 route de Bayonne 31300 Toulouse

Docteur Jean-Christophe CALMES

Président URPS Médecins Libéraux
Juin 2021

Edito

2022 a été une année de projets

Les ESS portées par le collège 2 sont un succès. L'ESS (Équipe de Soins Spécialisés) n'existait pas en France et nous l'avons initiée dans la région en lien avec l'Agence Régionale de Santé.

Le guichet CPTS continue à porter la dynamique de la pluriprofessionnalité. L'URPS médecins a souhaité une redistribution des rôles dans le guichet, retrouvant plus d'autonomie.

Le SAS reste en chantier.
Est-il nécessaire, est-il utile ? Ce n'est pas ce que disent les études que nous avons produites et qui montrent la réponse des territoires.
Mais fidèles à nos missions, nous participons à sa construction.
Les libéraux doivent faire entendre leurs voix en région, et la politique de la chaise vide n'est pas la meilleure façon de faire valoir son point de vue. .

Au niveau national, l'année a été marquée par une **négociation conventionnelle** qui a vu une union sacrée historique autour du refus d'une convention mal ficelée, visant à augmenter la charge sur des professionnels déjà surchargés.

Nous alertons régulièrement les pouvoirs publics régionaux sur la nécessité d'entendre la fatigue de la profession. Qui pourtant continue d'assurer dans les territoires en couvrant **la PDSA** par exemple.
Encore un sujet de tension que nos bonnes relations avec les tutelles permettent d'atténuer. Le sujet n'est pas éteint. La crise entraine une augmentation des frais qui n'a pas été suffisamment prise en compte apparemment.

Le plan blanc, projet ambitieux préparant la crise sanitaire à venir est un projet ambitieux sur lequel l'équipe est mobilisée.

Mobilisation sur de nombreuses thématiques, opposition si nécessaire et propositions dans tous les cas sont nos moteurs.
Ces valeurs, relayées par notre communication, portent leurs fruits et l'URPS ML est désormais très visible en région, bien sûr, mais aussi au national où nos travaux trouvent un écho positif.

Ce travail fourni par notre équipe, à partir de directives portées par nos élus montrent qu'une URPS est bien plus qu'une assemblée d'élus.
Elle peut être un moteur pour l'exercice libéral dans une région.

Sommaire

1 Missions & fonctionnement

2 Travaux des instances

3 Focus sur les actions 2022

1

Missions & fonctionnement

1 - Missions des URPS

2 - Fonctionnement des instances

3 - Composition de l’Assemblée Générale et du bureau

4 - Présentation de l’équipe opérationnelle

1 MISSIONS DES URPS

Les missions des URPS sont définies par décret n°2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux Unions Régionales des Professionnels de Santé)

Les Unions Régionales des professionnels de santé médecins (URPS) représentent l'ensemble des médecins libéraux de la région, et contribuent à l'organisation de l'offre de santé territoriale :

- A la préparation et à la mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS)
- A l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice
- A des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique
- À la mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins
- Au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et de d'informations partagés
- A la mise en œuvre du développement professionnel continu
- A l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS)

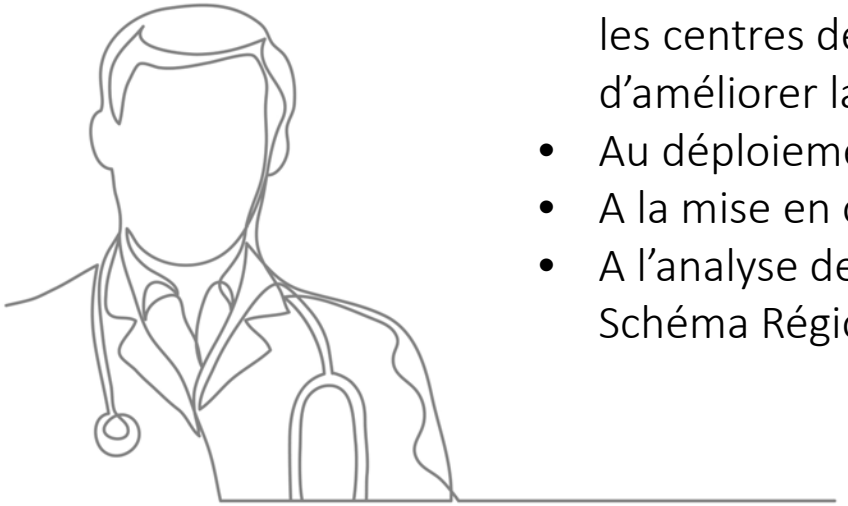

2

FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

Les membres des unions régionales exerçant à titre libéral dans le régime conventionnel, dans la région où ils exercent à titre principal, **sont élus à partir des listes établies par les syndicats représentatifs des médecins libéraux.**

La durée du mandat des membres est de cinq ans.

L'Union Régionale des Médecins Libéraux d'Occitanie réunit 60 élus, qui eux-mêmes représentent les 12 000 médecins libéraux des 13 départements de la région : Ariège, Aveyron, Aude, Gard, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Lot, Lozère, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn et Tarn-et-Garonne.

Liste des syndicats :

Avenir Spé – Le BLOC : Union Syndicale Avenir Spé Le Bloc

CSMF : Confédération des Syndicats Médicaux Français

FMF : Fédération des Médecins de France

MGF : Syndicat des Médecins Généralistes de France

SML : Syndicat des Médecins Libéraux

UFMLs : Union Française pour une Médecine Libre-syndicat

3 Les élus de l'URPS Médecins

60 médecins libéraux, généralistes et spécialistes, ont été élus le 5 juin 2021 pour un mandat de 5 ans.

Ils sont répartis dans 2 Collèges

Collège 1 – généralistes

NOM	PRENOM	SYNDICAT
BAYART	MARGUERITE	MG France
BISMUTH	MICHEL	FMF
BLANDINO PAULIN	ANNE	MG France
BORRAS	AUDREY	MG France
CALMES	JEAN-CHRISTOPHE	MG France
CARASSUS	CELINE	MG France
CASTADERE	JEAN-MARC	MG France
CHAUGNE	CYRILLE	SML
COMBES	THEOPHILE	MG France
DARREYE	OLIVIER	MG France
DUTECH	MICHEL	MG France
ESCAT	FRANCOIS	UFMLS
FERJANI	BORHANE	UFMLS
FRAISSINET	WILLIAMS	SML
FRANCES	PIERRE	UFMLS
GARIN-DELIGNIERES	VERONIQUE	MG France
GAY	BRUNO	FMF
GROMOFF	SERGE	MG France
KOZUB DECOTTE	EVA	MG France
LARUELLE	JEAN-MARC	FMF
LE CORRE	YVES	MG France
LLUSA	TANGUY	UFMLS
LOGNOS FOLCO	BEATRICE	FMF
MACHETO	YVAN	SML
MARTY	JEROME	UFMLS
MATHIAS	COLETTE	CSMF
MINET	MATHILDE	FMF
THIBERT	JEAN-BAPTISTE	CSMF
THOMAS	PAULINE	UFMLS
VEDRENNE	CHRISTIAN	CSMF

Collège 2 : spécialistes

NOM	PRENOM	SYNDICAT
ALILI	CHAKIB YOUSSEF	CSMF
ATTARD	OLIVIER	AVENIR SPE LE BLOC
AUFORT	SOPHIE	AVENIR SPE LE BLOC
AUGAREILS	CHRISTIAN	CSMF
BAUDUIN	GILLES	SML
BENSOUSSAN	MAURICE	SML
BOULESTEIX	MARIE-ANGE	SML
BOULLOCHE	NICOLAS	UFMLS
CASBAS	LAURENT	CSMF
CHATEL	MARC ANTOINE	AVENIR SPE LE BLOC
CONTIS	PATRICK	FMF
CUQ	PHILIPPE	AVENIR SPE LE BLOC
DELBOS	ALAIN	CSMF
DEL VASTO	CLAUDE	CSMF
DEMANY	NICOLAS	UFMLS
FLAMEIN	RENAUD	AVENIR SPE LE BLOC
FLORES	YVES MICHEL	AVENIR SPE LE BLOC
FORGUES	FANNIE	UFMLS
GHANASSIA	EDOUARD	FMF
GUTERMANN	GILBERT	CSMF
LIOTIER	JEROME	AVENIR SPE LE BLOC
LOUVRIER	CYRIL	AVENIR SPE LE BLOC
MAQUIN	PIERRE	CSMF
MOUYSSET	HENRY	AVENIR SPE LE BLOC
PUECH	JEAN-LOUIS	SML
SABOYE	JACQUES	AVENIR SPE LE BLOC
SAFONT	LAURENCE	CSMF
SAINT LEBES	BERTRAND	UFMLS
SALIN	AMBROISE	AVENIR SPE LE BLOC
THIEBAUGEORGES	OLIVIER	AVENIR SPE LE BLOC

3

Bureau – Election 5 juin 2021

Dr Jean-Christophe CALMES
Président

Spécialité : Médecine Générale
Elu : MGF

Dr Philippe CUQ
1ER Vice-président

Spécialité : Chirurgie vasculaire
Elu : Avenir Spé-Le Bloc

Dr Jérôme MARTY
2ème Vice-président

Spécialité : Médecine Générale
Elu : UFMLs

Dr Jérôme LIOTIER
Trésorier

Spécialité : Anesthésiste
Elu : Avenir Spé-Le Bloc

Dr Jean-Marc LARUELLE
1er Secrétaire adjoint

Spécialité : Médecine Générale
Elu : FMF

Dr Laurence SAFONT
Secrétaire Générale

Spécialité : Pneumologie
Elue : CSMF

Dr Cyrille CHAUGNE
Trésorier adjoint

Spécialité : Médecine générale
Elu : SML

Dr Nicolas DEMANY
2ème Secrétaire adjoint

Spécialité : Radiologie
Elu : UFMLs

3 Composition des Collèges et coordination

Docteur Théophile COMBES (MGF)
Coordonnateur du Collège des Généralistes- 1

Docteur Audrey BORRAS (MGF)
Suppléante du Coordonnateur du Collège des Généralistes- 1

Docteur Gilbert GUTERMANN (CSMF)
Coordonnateur du Collège des Spécialités Médicales- 2

Docteur Jacques SABOYE (LE BLOC)
Coordonnateur du Collège des Spécialités des Plateaux Techniques- 2

Deux Collèges composent l'assemblée générale :

1. Le Collège des médecins généralistes
2. Le Collège des spécialités médicales et des plateaux

Les coordinateurs des deux collèges sont les invités permanents du Bureau.

4 L'EQUIPE Opérationnelle

L'ensemble de l'équipe l'URPS a favorisé le travail en mode projet pour garantir l'efficience de l'accompagnement des élus.

Organisation de l'équipe

Structuration autour 3 missions :

1. **Gestion administrative de l'association**
   Compta, secrétariat, accueil, informatique …
2. **Suivi des instances et des commissions**
   Bureau, AG, Commissions, GT, PDSA …
3. **Développement et accompagnement des projets**
   Site internet, CPTS, Télémédecine …

- Réunion de service tous les 10 jours en visio-conférence
- Point de gestion individuel avec chaque salarié 1 fois par mois
- Recours à des stagiaires et des CDD pour appuyer sur des missions ponctuelles (annuaire, projets…)
- Engagement d'une politique de partenariat écoles
- Formation binôme (remplacements et montée en compétence)
- Archivages devant être effectués par chaque collaborateur avec normes précises pour la mise en ligne – *formulaire CR type*
- Mise en place d'un interlocuteur unique pour la commission organisation des soins et la commission permanence des soins
- Chaque correspondant URPS affecté à une commission pour assurer le suivi administratif et l'archivage / mise à disposition des CR

4 L'EQUIPE Opérationnelle

L'équipe s'est largement attachée à la production d'outils et de supports – avec une orientation méthodologique forte - pour les médecins du territoire notamment pour les thématiques :

- Gestion de la crise COVID
- Télémédecine
- Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
- Maison de Santé Pluriprofessionnelle
- Soins Non Programmés…

Jonathan Plantrou
Directeur délégué
jplantrou@urpslrmp.org
06 95 46 72 26

Laure Maury
Chargée de mission
lmaury@urpslrmp.org
07 56 00 68 14

Carole Perrin
Chargée de mission
c.perrin@urpslrmp.org
07 56 00 68 11

Laetitia Habouch
Secrétaire de Direction
l.habouch@urpslrmp.org
07 56 00 68 18

Delphine Debureaux
Assistante administrative et comptable
d.debureaux@urpslrmp.org
07 56 00 68 15

Carole Pignoux
Assistante administrative et comptable
c.pignoux@urpslrmp.org
07 48 72 33 20

Christine Martin
Secrétaire standardiste
c.martin@urpslrmp.org
07 48 72 33 21

4 L’équipe d’accompagnement de l’exercice coordonné - CPTS

Arthur Contenssou
Responsable Ariège (09), Lot (46)
& Tarn-et-Garonne (82)
a.contenssou@urpslrmp.org
07 48 72 40 69

Marion Alquier
Responsable Pyrénées-Orientales (66),
& Aveyron (12)
malquier@urpslrmp.org
07 48 88 40 55

Pauline Gallou
Responsable Haute-Garonne (31)
pgallou@urpslrmp.org
07 48 88 40 55

Laure-Elia Curt
Responsable Aude (11), Lozère (48)
nom@urpslrmp.org
07 56 00 68 13

Jenna Delmas
Responsable Gers (32), Tarn (81)
& Hautes-Pyrénées (65)
jdelmas@urpslrmp.org
07 48 88 11 64

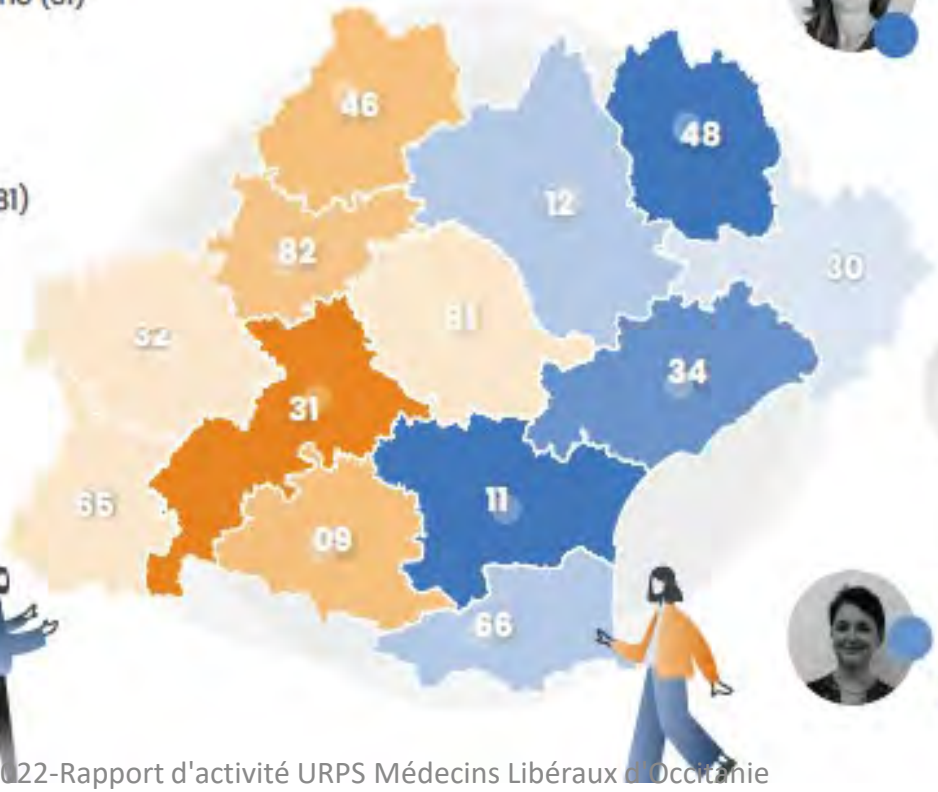

Théo Fulbert
Responsable Gard (30)
t.fulbert@urpslrmp.org
07 48 88 11 67

Laure Maury
Mandataire du GEIO
lmaury@urpslrmp.org
07 56 00 68 14

Carole Perrin
Responsable Hérault (34)
c.perrin@urpslrmp.org
07 56 00 68 11

2 Les travaux des instances internes

1- Décisions du bureau

2- Propositions des Collèges

3- Approbations des Assemblées Générales

4- Travaux des Commissions

1 Bureau de l'URPS Médecins

Le bureau se réunit le 2ème mercredi de chaque mois

DATES			
12 JANVIER	• Partenariat avec Occitadys – signature d'une convention • Subvention accordée à l'ACM : 1000€ • Subvention accordée à l'Oncologie : 3864€	**8 JUIN**	• Abonnement aux Echos et limitation d'APM News aux membres du bureau • Recueil des témoignages des anciens présidents des URPS • Fusion à l'étude du groupement employeur avec celui de Réso Occitanie • Modification du RI pour y inclure la stratégie développement durable
9 MARS	• Subvention accordée à TECT : 1000€ • Organisation de la Journée avec les radiologues libéraux : choix de la date et du lieu	**6 JUILLET**	• Plan Blanc : présentation du projet au DG ARS début octobre • Partenariat avec les URPS PACA et Ile-de-France • Subvention aux internes du TAT : 1000€ • Validation de la demande de FIR à l'ARS pour l'accompagnement des internes • Accord de la subvention du DUMG : 14 000€
2 AVRIL	• Approbation du choix d'un nouveau système de visioconférence Zoom • Approbation de l'arrêt du système de travail collaboratif : WIMI	**14 SEPTEMBRE**	• Approbation du versement de la prime Macron aux salariés • Approbation des Travaux de mise en conformité de la climatisation à Montpellier (8000€) • Présentation de la charte engagement durable à l'AG du 15 octobre et intégration dans le Règlement Intérieur
11 MAI	• Positionnement de l'URPS vis-à-vis de l'appel à projet Tiers-Lieu : observation et lien avec les CPTS • Organisation de la journée des radiologues fin 2ème ou 3ème semaine d'Octobre 2022	**15 OCTOBRE**	• Avis favorable à l'implantation de la Fédération des CPTS • Validation de l'entrée en Bureau du Dr Nicolas Demany, secrétaire adjoint

2

Collèges de l'URPS Médecins : force de propositions

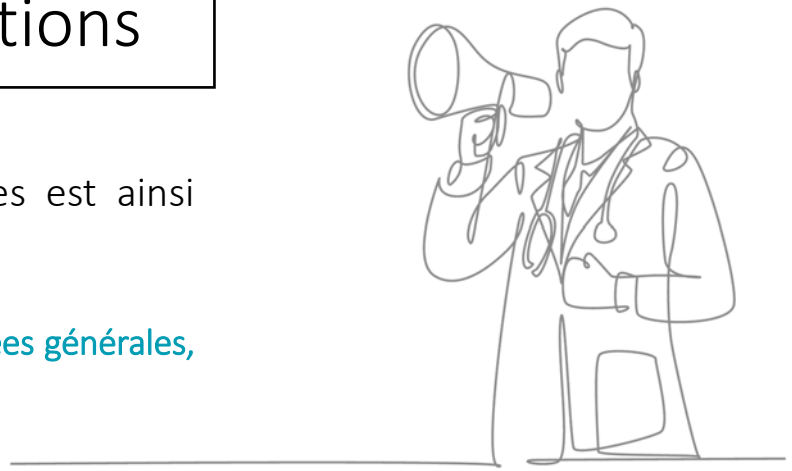

Les collèges se réunissent avant l'Assemblée Générale. L'ensemble des thématiques est ainsi abordé de façon plus approfondie avant leur validation si nécessaire par l'AG,

En 2022, les deux Collèges se sont réunis 2 fois: le 2 avril et le 15 avril, avant la tenue des assemblées générales, pour aborder les sujets suivants

Collège 1 Généralistes	Collège 2 Spécialistes.
• Réflexions sur les nouvelles façons d'exercer la médecine Générale : exercice coordonné type MSP, ESP, CPTS • Personnel du Cabinet : Secrétariat, assistants médicaux, infirmières ASALEE… • Mode d'exercice partagé, salariat • Nouveautés conventionnelles et implications • Nouveau Zonage médecins • Point d'étape sur l'expérimentation du SAS 31, sur les Organisations territoriales et la e-Santé	• Projet Plan Blanc Occitanie • PDSES et Spécialités • La redevance des établissements • Stages des internes chez les spécialistes • Espace numérique en santé

3

Assemblée Générale de l'URPS Médecins : organe d'approbation

Deux assemblées générales ont eu lieu : le 2 avril à l'URPS Montpellier et le 15 octobre à Canet-en-Roussillon

Date et lieu de la réunion	Décisions prises
Le 2 avril 2022 À l'URPS Montpellier	• Approbation du versement des indemnités aux élus pour perte d'activité • Renouvellement de la mission du Commissaire aux Comptes • Arrêt de l'Outil de visioconférence StarLeaf au profit de Zoom • Arrêt de l'Outil de travail collaboratif WIMI au profit de Microsoft • Validation du recrutement du Cabinet KAISSA pour l'accompagnement DAC • Résiliation du Contrat avec le MiPih sur Médicam • Validation de la mise en place d'un plan Blanc en cas de nouvelle crise • Programmation d'une journée URPS en octobre 2022 avec France Assos Santé
Le 15 Octobre 2022 à Canet-En-Roussillon	• Approbation de la Charte développement durable à annexer au RI de l'URPS • Approbation du budget prévisionnel 2023

4

Travaux des Commissions: structuration des Projets

Les commissions internes

En plus de la commission de contrôle financier qui est statutaire, l'Assemblée Générale a mis en place des commissions internes dans le cadre des missions définies par les dispositions du décret n°2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux Unions Régionales des Professionnels de Santé.

Ces commissions internes ont un rôle de conseil et d'étude appliqués à des thématiques transversales ou propres à chaque collège. Chaque commission désigne en son sein un coordonnateur qui assure le fonctionnement de la commission, convoque les membres, établit les ordres du jour et les comptes rendus appuyé par une personne ressource de l'URPS. Chaque élu participe aux commissions thématiques de son choix.

Les collèges peuvent proposer à chaque commission des projets en lien avec la thématique de la commission. Après leur approbation à la majorité des membres présents, les projets sont présentés au bureau avec la budgétisation correspondante, avant leur présentation pour approbation par l'Assemblée Générale. Les travaux produits par les commissions sont validés en Assemblée Générale.

La mandature 2021-2026 a mis en place 8 commissions avec des groupes de travail.

Chaque commission a ensuite désigné en son sein un coordonnateur et un suppléant.

Une charte éditée en octobre 2021 permet d'en structurer le fonctionnement.

Mise à jour 11 octobre 2021

URPS Médecin d'Occitanie

Charte de fonctionnement des commissions

Un **coordonnateur** est coopté par les membres de **chaque commission et/ou de chaque groupe de travail.** Il a en charge la gestion et le suivi des travaux de la commission.

Le coordonnateur a en charge l'élaboration d'un **programme annuel de travail** centralisé et validé par le Bureau de l'URPS qui précise notamment la répartition des travaux (réunion de travail, rendez-vous extérieur, travaux de recherche, prestation de service…). Ce programme est présenté et restitué dans le cadre des Assemblées Générales. Son contenu et le résultat des travaux est intégré au rapport d'activité de l'URPS.

Chaque commission et groupe de travail se verra délivrer une **enveloppe budgétaire annuelle**. Le respect du cadre budgétaire est sous la responsabilité du coordonnateur en lien avec les équipes opérationnelles de l'Union.

Des **enveloppes budgétaires complémentaires** peuvent être délivrées en cas de travaux exceptionnels justifiés après demande express auprès du bureau et éventuellement de l'Assemblée Générale en fonction du cadre statutaire de l'URPS. Aucun engagement financier complémentaire ne peut-être engagé sans validation préalable.

Un salarié est associé à la commission afin d'assister le coordonnateur notamment dans ses tâches administratives. Des travaux permettant de faciliter le travail d'une/des commission(s) peuvent être confiés aux salariés de l'URPS mais doivent être planifiés et anticipés. Les demandes sont à formuler auprès du Directeur de l'URPS qui se rapprochera des membres du bureau pour arbitrage.

Les réunions des commissions pourront être réalisées en présentiel ou en distanciel, distanciel qui permet une diminution du coût de fonctionnement, une épargne temps sur les trajets, un impact écologique et la sécurité du médecin.

Lors des réunions de chaque commission et groupe de travail, **un formalisme doit être respecté** : convocation, ordre du jour, feuille d'émargement, rédaction d'un Compte-rendu respectant la trame proposée par l'Union.

C'est la **production du compte-rendu de la réunion qui déclenche le paiement des indemnités** des élus et les financements complémentaires si besoin. La réalisation d'un CR sous 48h est souhaitée et doit être transmis à l'équipe opérationnelle de l'Union.

Pour tous les travaux **ayant un impact stratégique ou politique**, ou pour **prise de contact extérieur**, le Président de l'URPS doit être informé au préalable afin d'éviter tout chevauchement d'idées/d'intention assurant ainsi une cohésion d'action avec l'ensemble des travaux de l'Union.

Commission Organisation des Soins

La Commission Organisation des soins, composé d'une vingtaine de membres est en charge des problématiques d'organisation suivantes : **Permanence des Soins en ambulatoire, Permanence des Soins en Etablissements de Santé, Urgences et Soins non programmés.**

AXES DE TRAVAIL :

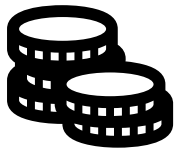

Tarification de la consultation du spécialiste « en urgence au cabinet » par code : « MCU APC »

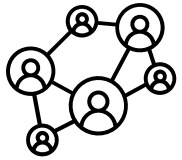

Favoriser le contact entre médecins par réseaux de parcours de soins

Développer l'interprofessionnalité avec agenda partagé entre médecins de famille, urgentistes, CPTS et spécialistes pour répondre à DDSNP et PDSA.

Coordonnateur :
Dr Jean-Marc Castadère
Suppléant :
Dr Véronique Garin

Commission Organisation des Soins

La Commission Organisation des Soins s'est réunie en mai 2022 pour débattre des résultats du Rapport Eurogroup-consulting

18 Mai 2022

La commission s'est réunie pour débattre de l'ordre du jour suivant et du Rapport Eurogroup Consulting pour définir le positionnement de l'URPS :

- Préparation cahier des charges PDSA Occitanie 2023-2028
- Travaux départementaux après analyse Euro Group-consulting
- Actualités SAS
- Position / Centre Médicaux soins Immédiats montés par des ex Urgentistes Hospitaliers

- La PDSA est un dispositif d'accès à un médecin généraliste en dehors des horaires d'ouverture des cabinets médicaux. Les **tranches horaires** couvertes par la PDSA sont les suivantes :
  - 20h – 24h en semaine
  - 12h – 24h le samedi
  - 08h – 24h le dimanche et les jours fériés
  - Dans certains secteurs de quelques départements, la tranche horaire de **nuit profonde (00h – 08h)** est également couverte. Dans le cas de l'Aveyron, 7 secteurs sur 15 couvent la nuit profonde. Cette couverture de la nuit profonde impacte également la régulation
  - Certains départements ont des tranches horaires moins importantes en adéquation avec la participation des médecins effecteurs
  - En revanche la tranche horaire du **samedi matin** (08h -12h) est **toujours exclue** de la PDSA

- La **PDSA** permet d'accéder à un **médecin généraliste**, après régulation, pour **des soins non programmés et non urgents.** Cette notion de soins non urgents signifie que **la variation du délai de prise en charge du patient n'entraîne aucune perte de chance pour le patient**. Le seul impact de la variation du délai de prise en charge peut être sur la gestion de la douleur.

- Toute **consultation ou visite à domicile dont la variation du délai de prise en charge impacte une perte de chance** pour le patient relève de **l'AMU** et non de la PDSA.

Commission Organisation Territoriale

Trois thèmes principaux sont abordés par la Commission Organisation Territoriale :

Exercice Coordonné

Soins non programmés dans les CPTS SNP

Un groupe de travail a finalisé un projet alternatif reposant sur la subsidiarité dans le cadre du parcours de santé /centralisation proposé par le SAS.

Dispositifs d'aides à la coordination DAC

Place des médecins libéraux, des CPTS et de l'URPS dans les CA & bureaux; avec le soutien du Cabinet KAISSA

Démographie Médicale

Etude sur le ZONAGE réalisée par Joy Raynaud

Edition d'un rapport porté par une enquête en ligne auprès des médecins libéraux.

Défense des Médecins

Protection des médecins en cas d'agression au cabinet

- Projet de réactivation de Cormédal- Corpus Médical d'Alerte
- Projet d'une application smartphone pour lister les structures pouvant répondre aux difficultés courantes en médecine libérale

Coordonnateur
Dr Olivier Darreye
Suppléant
Dr Ambroise Salin

Commission Organisation Territoriale

Coordonnateur Dr Olivier Darreye

« Soutenir les professionnels libéraux dans leur exercice quotidien pour la population de leur territoire et l'accès aux soins pour tous »

- **L'exercice coordonné** (MSP/ CPTS/ DAC)
- **Démographie médicale** (Zonage)
- **Protection des médecins** (suite Cormedal, Mots, anonymisation)

✓ 7 réunions en commission en un an
✓ 5 réunions en groupe de travail (TODS) en 5 semaines

Commission Organisation Territoriale

Coordonnateur Dr Olivier Darreye

Protection des médecins

Outils existants en 2022

Alarme portable (Flick ou Scherif)

↓

Téléphone portable

↓

SMS à un robot

↓

Mail

↓

Secrétariat

↓

+ Forces de l'ordre

Document d'explication et de mise en œuvre

- Contractualisation avec les préfectures

Commission Organisation Territoriale

Coordonnateur Dr Olivier Darreye

Proposition de la mise en place de la plateforme TODs

Organisation mutualisée en inter CPTS (mission SNP)

Intégrée dans le SAS, en lien avec le 15, les CPTS et les DAC

Médecin renfort en soutien de l'OSNP

Consolider la place des CPTS entre l'hégémonie hospitalière et la dérive commerciale.

Permettre aux CPTS de remplir leur mission socle de faire diminuer le nombre de patients sans médecin traitant, notamment les patients âgés, en ALD ou C2S

Commission Organisation Territoriale

La Commission Organisation Territoriale s'est réunie à 5 reprises en 2022 et a abordé les thématiques suivantes :

8 janvier	22 février	24 mars	10 mai	6 octobre
Organisation des soins non programmés dans les CPTS et Présentation du groupe de travail de l'URPS sur les SNP.	Présentation du Rapport : « Travaux préparatoires au nouveau Zonage conventionnel des médecins généralistes : Diagnostic, évaluation et enjeux de l'accès aux soins en Occitanie » par Joy Raynaud.	Réflexion au sujet d'une application sur smartphone qui pourrait reprendre les ressources de protection des médecins, et permettrait une meilleure visibilité de service à l'URPS.	Retour de la relecture du guide de sécurité par les membres de la commission. Point sur les Applicatifs d'alerte pouvant exister dans les autres territoires. Possibilité de mise à jour de Cormédal; Partenariat avec les forces de l'ordre.	Retour d'information sur ce qui est proposé dans les différentes CPTS pour l'accès au MT. Document d'explication pour l'appel aux forces de l'ordre en vue d'une rencontre avec les préfectures départementales et régionales.

Commission Parcours des Soins

Installée en septembre 2021, la Commission Parcours de Soins s'est recentrée, **en 2022**, sur **trois thématiques principales** :

- Santé de l'enfant
- Santé de la personne âgée
- Cancérologie

Coordonnateur
Dr Théo Combes
Suppléant
Dr Jacques Saboye

Avec la participation, à chaque réunion, de spécialistes dans chaque domaine abordé, pour apporter leur expertise en la matière

Commission Parcours des Soins

La Commission Parcours des Soins s'est réunie à 2 reprises en 2022 et a abordé les thématiques suivantes :

24 Mai 2022

La commission s'est réunie en présence des invités suivants :

- Pr Maria SOTO – Gériatre – Gérontopôle de Toulouse
- Dr Ernestine FERREIRA – Gériatre – Oncogériatrie Occitanie Méditerranée
- Dr Loïc MOURLEY – Oncologue – Oncogériatrie Occitanie Pyrénées
- M. André RAMOS BOURG – Infirmier – Pôle des Maladies Neurodégénératives
- Mme Amandine CLARY – Infirmière – Pôle des Maladies Neurodégénératives.

Elle a abordé la thématique de la gériatrie à travers le dispositif ICOPE, le lien à créer avec les CPTS et le rôle de l'URPS dans la communication et le relai d'informations vers les libéraux,

13 DECEMBRE 2022

La commission s'est réunie en présence des invités suivants :

- Pr Diane Purper-Ouakil – responsable du service psychiatrie de l'enfant- CHU Montpellier
- Dr Marine Borel- Diabétologie enfant- CHU Toulouse
- Pr Jean-Philippe Raynaud– Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent- CHU Toulouse
- Dr Michel Duchayne – Pédiatre et président de APLMP - Association des pédiatres Libéraux de Midi-Pyrénées.
- Pr Sales de Gauzy, Président Réseau de Chirurgie Pédiatrique d'Occitanie.

Elle a abordé la thématique de la pédiatrie, du diabète et de la santé mentale **de l'enfant.**

Commission E-Santé

Composée de 18 membres issus des 2 Collèges, la mission principale de la Commission e-santé est de tester/ trouver les outils adaptés aux professionnels de santé en général et aux membres de l'URPS en particulier.

Coordonnateur Dr Yves Le Corre

Etude comparative des solutions numériques pour le fonctionnement d'une CPTS

OUTILS ORGANISATIONNELS, DE COMMUNICATION ET DE PILOTAGE

e·santé

- **Communication** — *Annuaire, agenda ,site internet, messagerie de groupe dédiée à la gestion de l'association*
- **Pilotage** — *Tableau de bord, suivi des indicateurs de performances, suivi du budget, suivi des ACI...*
- **Organisation** — *Plateforme de travail collaborative, gestion de projets, gestion documentaire*

OUTILS TRANSVERSES

e·santé Occitanie

- Annuaire
- Agenda partagé
- Réseau social professionnel
- Messagerie Sécurisée Santé
- Système de gestion documentaire
- Portail web

OUTILS SPÉCIFIQUES

e·santé Occitanie

- Dossier patient
- Outil de télémédecine
- Système d'adressage des patients
- Dossier de coordination
- Outils de repérage, dépistage, alerte

Commission E-Santé

La Commission E-Santé s'est réunie à 4 reprises en 2022 et a abordé les thématiques suivantes :

12 JANVIER 2022

La commission a abordé les points suivants :

Présentation et discussion sur le livrable de Laure Delerue, sur **l'étude des besoins numériques des professionnels de santé** pour la mise en œuvre de projets de santé dans une CPTS,

Premiers retours sur l'utilisation de Wimi comme logiciel de projet pour l'URPS,

Mon espace santé numérique, MiPih, etc.

1er AVRIL 2022

La commission a fait le bilan des actions suivantes :

Etude comparative des outils numériques – CPTS
WIMI
Mon espace Santé

12 MAI 2022

La Commission a examiné les résultats de l'étude

- Tableau de Synthèse en fonction des besoins des CPTS
- Fiches détaillées de chaque éditeur

La commission a validéla 2ème partie d'étude que les CPTS pourront utiliser pour appréhender leurs choix en outils numériques.

29 SEPTEMBRE 2022

La commission s'est réunie en présence des invités suivants :

- Nicolas ARTUS : Concepteur de la Solution
- Eric VILLEMIN : Membre associé de la Solution
- Virginie BOBIN : Directrice

Pour une présentation de Libb : application de recherche de remplacements.
La Commission est favorable à une communication sur l'appli LIBB dès qu'elle sera opérationnelle.

Commission Santé environnement

Dans la continuité des travaux engagés au cours de la mandature précédente, la Commission Santé Environnement poursuit ses investigations dans deux domaines en particulier :

Cabinets Médicaux

Accompagner les médecins dans la mise en place d'une démarche écologique & responsable.

Elus et équipe URPS

Amorcer dès à présent la démarche par des actions simples et visibles : outils repas, fournitures bureau, déplacement

Objectif : Production d'une Charte du Développement Durable
et mise en place d'un groupe Wathsapp pour gérer les déplacements

Coordonnatrice :
Dr Eva Kozub Decotte
Suppléante :
Dr Véronique Garin

3

Projets & travaux 2022

1. Les projets 2022
2. Analyses formalisées des besoins de santé et de l’offre de soins
3. Organisation de l’exercice professionnel
4. Soins, Prévention, Veille Sanitaire, Gestion des crises et promotion de la santé et éducation thérapeutique
5. Déploiement et utilisation des système de communication et d’information partagés & coopération avec le GRADeS
6. Modalités de coopération avec les URPS et les acteurs de la région

Une dynamique mobilisatrice des élus

Commissions

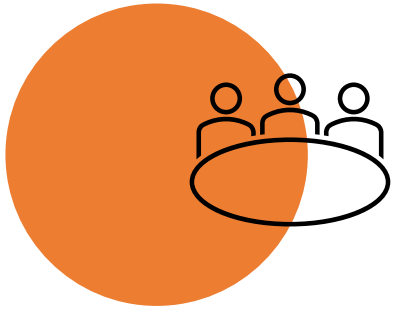

Stratégie : implication des élus à travers les commissions sur les orientations et les travaux de l'Union

Des moyens alloués pour animer les réunions et réaliser les travaux (**consultants, études, salariés**…)

Projets

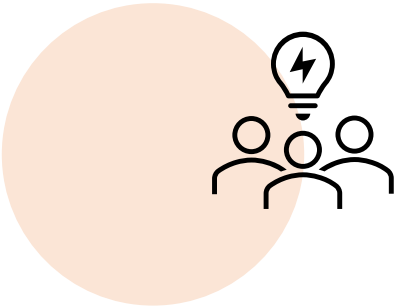

Mobilisation autour de projets transversaux et fédérateurs : SAS 31, SNP, DALIA, Plan Blanc…

Proposition : rendre lisible les projets à travers un **pilotage sous forme de groupe de travail** et des financements fléchés

Outils de travail

Le travail en distanciel est devenu une habitude

- Amélioration des outils de visioconférences avec **Teams et Zoom**
- Expérimentation d'un outil collaboratif de travail : **Wimi**

Projets & travaux 2022

Les projets 2022

1. Parcours symptômes prolongés de la COVID
2. Projet expérimental DALIA
3. Expérimentation TOD – Traitement et Orientation de la demande de SNP
4. Equipe de Soins Spécialisés

Analyses des besoins de santé et de l'offre de soins

1. L'accès aux soins – Etude ZONAGE 2022
2. SAS - Contribution & retour d'expérience
3. Etat des lieux de la prise en charge des SNP
4. Mise en perspectives des actions de l'URPS
5. Contribution au PRS 2022

Organisation de l'exercice professionnel

1. Conseils méthodologiques pour construire une CPTS
2. Mémo remplacement médecin
3. Support pédagogique pour améliorer la prise en charge des SNP
4. SAS31 – Campagne de mobilisation & d'information
5. Information & sensibilisation : assistants médicaux
6. Accompagnement à la mise en place des DAC

Soins, Prévention, Veille Sanitaire, Gestion des crises et promotion de la santé et éducation thérapeutique

1. Charte développement durable
2. Recrutements des médecins retraités volontaires
3. Pénurie Carburant – Accompagnement des professionnels
4. Projet : expérimentation en région Occitanie de mesures visant à renforcer la lutte en cas de crise sanitaire
5. Journée d'étude imagerie médicale

Déploiement et utilisation des système de communication et d'information partagés & coopération avec le GRADeS

1. Accompagnement au déploiement SPICO
2. Médilien: le module SNP de Médicam
3. Etude sur les systèmes d'information
4. Etat des lieux de la prise en charge des SNP

Coopération avec les URPS & les acteurs de la région

1. Renforcement de la coopération entre URPS
2. Implication dans les travaux régionaux
3. Communication et démarches partenariales
4. Coopération autour du déploiement des CPTS
5. Groupement employeur - GEIO

Les projets 2022

1. Parcours symptômes prolongés de la COVID
2. Projet expérimental DALIA
3. Expérimentation TOD – Traitement et Orientation de la demande de SNP
4. Equipe de Soins Spécialisés

Projet expérimental DALIA

Rédaction d'un projet Article 51 « Dispositif Ambulatoire Libéral Innovant d'Accès aux soins »

Un projet pour la prise en charge de patients chroniques sur un territoire en crise en termes de démographie médicale

L'ambition du projet DALIA est de proposer un dispositif qui se veut résolument souple et agile est de mettre en œuvre une solution simple pour les territoires marqués par une offre de soins primaires en tension (faible densité médicale) faiblement consommatrice de ressources médicales.

Cette démarche, capitalisant sur les bonnes pratiques de la gestion de la crise COVID, porte notamment sur :

- La mise en place de coopérations attractives et dont la mise en œuvre est rapide.
- La collaboration avec de nouveaux métiers : Infirmiers Asalée, Infirmiers en Pratique Avancée, Assistants médicaux et équipe médicale.

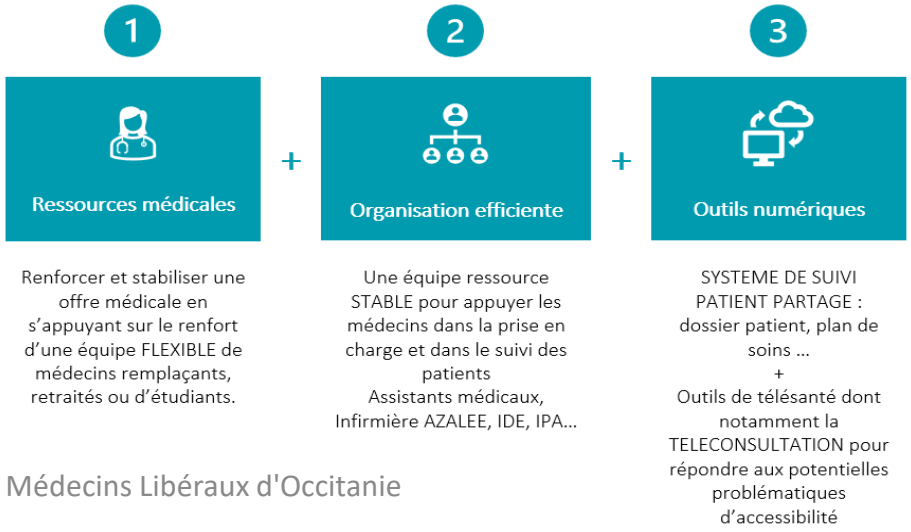

2022-Rapport d'activité URPS Médecins Libéraux d'Occitanie

Parcours symptômes prolongés de la COVID

Accompagnement des CPTS dans la candidature à l'appel à projet (AAP) « parcours symptômes prolongés de la Covid » pour appuyer les cellules départementales COVID Long.

Création de **11 outils opérationnels** visant à aider les CPTS dans la réalisation des 8 missions prévues au sein de l'AAP

Elaboration d'un **rétroplanning** destiné à accompagner les CPTS dans la mise en place du parcours Covid-long

Réalisation des **bilans qualitatifs** à mi-parcours et à fin parcours, avec les CPTS

Réalisation de **synthèses sur les idées innovantes et les difficultés rencontrées par les CPTS**. Synthèses présentées et échangées en RETEX régional

Réponses aux questions des CPTS (budgétaires, juridiques, opérationnelles…)

Lien entre l'ARS et les CPTS ; demande d'éléments chiffrés auprès des CPTS pour analyse régionale, centralisation des souhaits des CPTS à continuer l'expérimentation, transfert de documents régionaux pour déclinaison au sein des CPTS…

Mise à disposition d'un **espace dédié au Covid-19 sur le site du Guichet** : centralisation de support de formation, d'outils et d'actualités

Présentation du projet et de tous les outils créés par l'URPS :
https://www.medecin-occitanie.org/portail-coronavirus/coronavirus-informations-conseils-covid-long/

Projet TOD – Traitement & Orientation de la Demande en SNP

Présentation d'un projet innovant structuré autour d'un dispositif mutualisé de soutien et d'appui des CPTS.

Basé sur un principe de subsidiarité, il se matérialise à travers la création d'une plate-forme de traitement et d'orientation des demandes de soins non programmés.

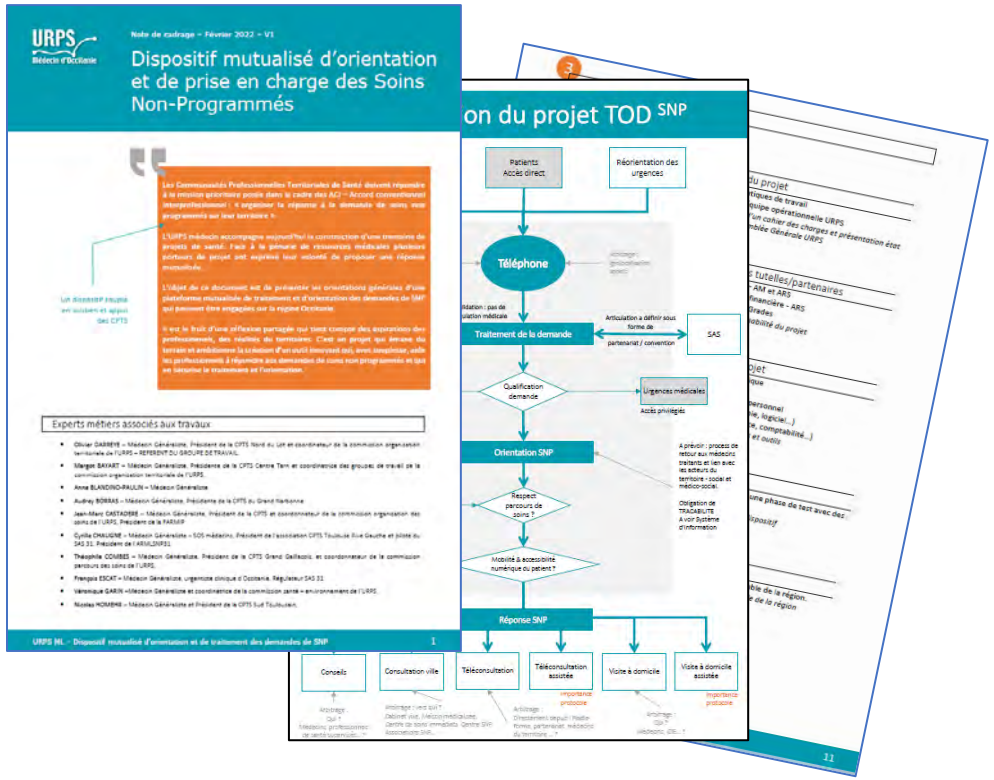

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé doivent répondre à la mission prioritaire posée dans le cadre des ACI – Accord conventionnel Interprofessionnel : « organiser la réponse à la demande de soins non programmés sur leur territoire ».

L'URPS médecins accompagne aujourd'hui la construction d'une trentaine de projets de santé. Face à la pénurie de ressources médicales, plusieurs porteurs de projet ont exprimé leur volonté de proposer une réponse mutualisée.

L'objet de ce document est de présenter les orientations générales d'une plateforme mutualisée de traitement et d'orientation des demandes de SNP qui peuvent être engagées sur la région Occitanie.

Il est le fruit d'une réflexion partagée qui tient compte des aspirations des professionnels, des réalités du territoire. C'est un projet qui émane du terrain et ambitionne la création d'un outil innovant qui, avec souplesse, aide les professionnels à répondre aux demandes de soins non programmés et qui en sécurise le traitement et l'orientation.

Equipe de Soins Spécialisés

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Occitanie

URPS Médecin d'Occitanie

Service émetteur : Direction du premier recours
Affaire suivie par : Pascal DURAND
Courriel : ars-oc-dpr-direction@ars.sante.fr
Téléphone : 07 64 54 09 88
Réf. : D-DPR-22-08-16
Date : 16 août 2022

Objet : Expérimentation - Équipes de Soins Spécialisés (ESS)

Madame, Monsieur, Docteur,

Les Équipes de Soins Spécialisés (ESS) permettent à un ensemble de professionnels de santé constitué autour de médecins spécialistes - d'une ou plusieurs spécialités hors médecine générale - d'assurer leurs activités de soins de façon coordonnée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire, sur la base d'un projet de santé qu'ils élaborent entre eux.

Ce dispositif, construit en lien avec les acteurs des soins de premier recours et notamment les médecins traitants, contribue à la structuration des parcours de santé.

La notion d'Equipe de Soins Spécialisés est apparue dans la loi du 24 juillet 2019.
Des précisions sur le cadre d'application sont attendues à moyens termes et permettront d'affiner l'organisation & la mise en œuvre de ce dispositif.

Dans cette attente, l'Agence Régionale de Santé Occitanie et l'URPS Médecins Libéraux vous proposent de vous accompagner sous forme d'expérimentation.
En tenant compte des priorités de santé publique et des spécificités de vos territoires, une aide méthodologique à la construction de vos projets vous est directement proposée.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :
- Départements 11, 30, 34, 48, 66 - Carole Perrin - c.perrin@urpsfmp.org
- Départements 9, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82 - Laure Maury - lmaury@urpsfmp.org

Nous vous communiquons à travers ce message un premier support de présentation de la démarche de création d'une Equipe de Soins Spécialisés pour vous permettre de mieux en appréhender les contours. Cette dynamique permettra notamment de favoriser l'accès aux soins spécialisés grâce à la coordination avec les organisations de 1er recours et de coordonner les parcours de santé en partenariat avec le 3ème recours.

L'Agence Régionale de Santé Occitanie et l'URPS Médecins Libéraux restent mobilisés pour vous accompagner dans vos initiatives et vos démarches.

Le Directeur Général de l'ARS Occitanie — Didier JAFFRE

Le Président de l'URPS Médecin d'Occitanie — Docteur Jean-Christophe CALMES

PJ : Support de présentation d'une ESS

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
www.occitanie.ars.sante.fr

Lancement d'une expérimentation avec l'ARS sur la région Occitanie

« Les Équipes de Soins Spécialisés (ESS) permettent à un ensemble de professionnels de santé constitué autour de médecins spécialistes - d'une ou plusieurs spécialités hors médecine générale - d'assurer leurs activités de soins de façon coordonnée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire, sur la base d'un projet de santé qu'ils élaborent entre eux.

Ce dispositif, construit en lien avec les acteurs des soins de premier recours et notamment les médecins traitants, contribue à la structuration des parcours de santé.

La notion d'Equipe de Soins Spécialisés est apparue dans la loi du 24 juillet 2019. Des précisions sur le cadre d'application sont attendues à moyens termes et permettront d'affiner l'organisation & la mise en œuvre de ce dispositif.

Dans cette attente, l'Agence Régionale de Santé Occitanie et l'URPS Médecins Libéraux proposent d'accompagner les médecins sous forme d'expérimentation via une aide méthodologique à la construction de leurs projets. Sont notamment accessibles : un clip de présentation, un support d'aide méthodologique, un flyer de synthèse, une trame de projet de santé.

Cette dynamique permettra de favoriser l'accès aux soins spécialisés grâce à la coordination avec les organisations de 1er recours et de coordonner les parcours de santé en partenariat avec le 3ème recours. »

\+ Construction d'outils méthodologiques & Etude observationnelle par le Master Santé de l'école TBS

Des projets à l'initiative de spécialistes "experts" pour améliorer l'accés aux soins, la prévention & la formation concernant des pathologies ou thématiques spécifiques

Création de supports méthodologiques complets avec validation de l'ARS

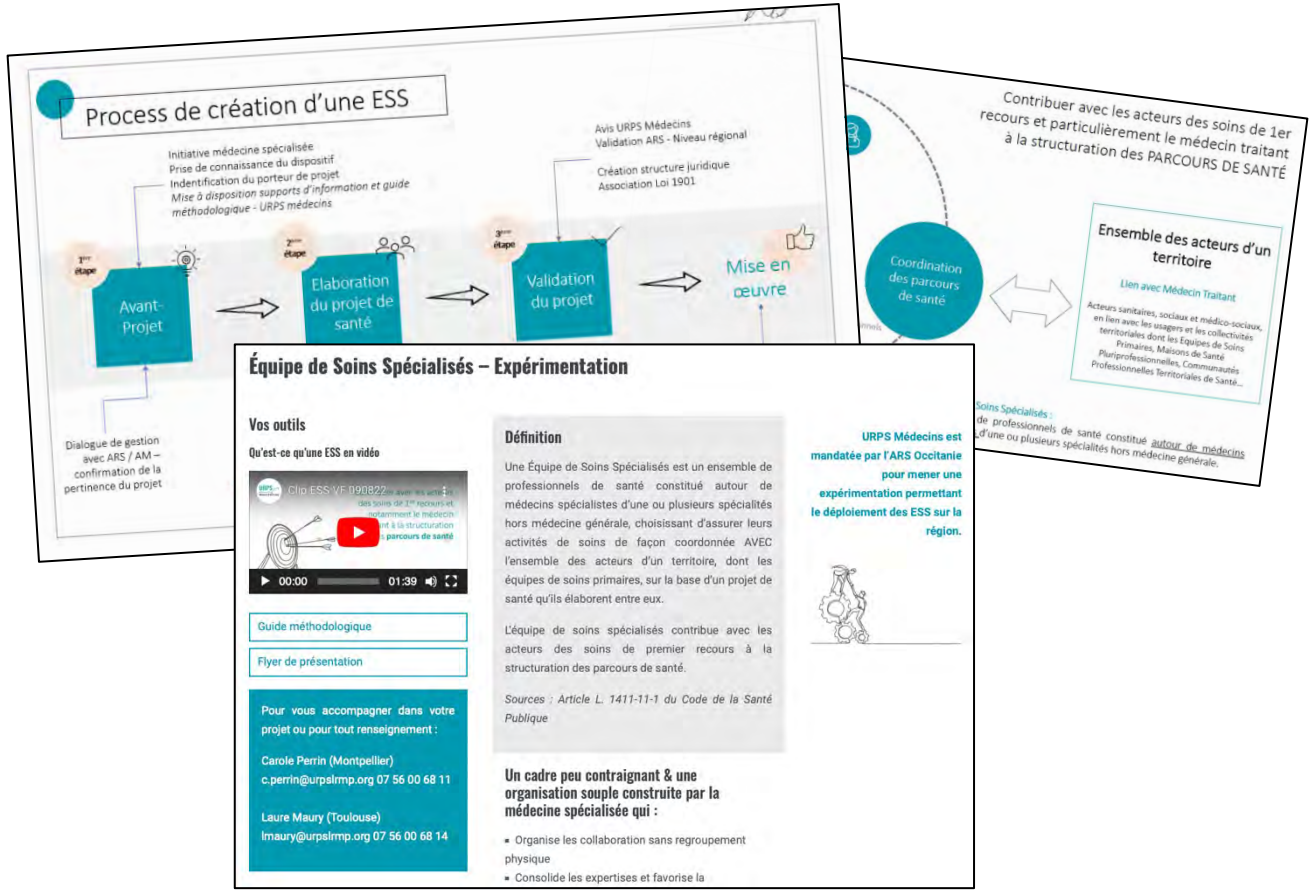

Une Équipe de Soins Spécialisés est un ensemble de professionnels de santé constitué autour de médecins spécialistes d'une ou plusieurs spécialités hors médecine générale, choisissant d'assurer leurs activités de soins de façon coordonnée AVEC l'ensemble des acteurs d'un territoire, dont les équipes de soins primaires, sur la base d'un projet de santé qu'ils élaborent entre eux.

L'équipe de soins spécialisés contribue avec les acteurs des soins de premier recours à la structuration des parcours de santé

URPS Médecins est mandatée par l'ARS Occitanie pour mener une expérimentation permettant le déploiement des ESS sur la région.

Accès à tous nos supports et travaux : cliquer ici

Analyses formalisées des besoins de santé et de l'offre de soins

1. L'accès aux soins – Etude ZONAGE 2022
2. SAS - Contribution & retour d'expérience
3. Etat des lieux de la prise en charge des SNP
4. Contribution au PRS 2022
5. Mise en perspectives des actions de l'URPS

L’accès aux soins – Etude ZONAGE 2022

Analyse approfondie & inédite pour identifier les difficultés d’accès en médecine générale et anticiper l’offre de soins.

833 médecins généralistes répondants

Etude réalisée au 4ème trimestre 2022 par Madame Joy Raynaud

Une étude en trois parties :

1 - Cartographie et description de l’accès aux soins via un diagnostic quantitatif (indicateurs) et qualitatif (vécu et perceptions) à une échelle fine proche des bassins de vie de la population.

2 - Analyse rétrospective des effets du zonage depuis 2014 ; une évaluation essentielle pour s’assurer de la pertinence des aides.

3 - Approche prospective des besoins afin d’estimer l’offre de soins en médecine générale en 2025 et de proposer des orientations stratégiques pour le prochain zonage conventionnel.

Cette démarche s’intègre dans les travaux préparatoires qui sont menés en collaboration avec l’ARS – Agence Régionale de Santé – visant à identifier les zones du territoire pouvant bénéficier d’aides destinées à réduire les inégalités d’accès aux soins en favorisant une meilleure répartition géographique des professionnels.

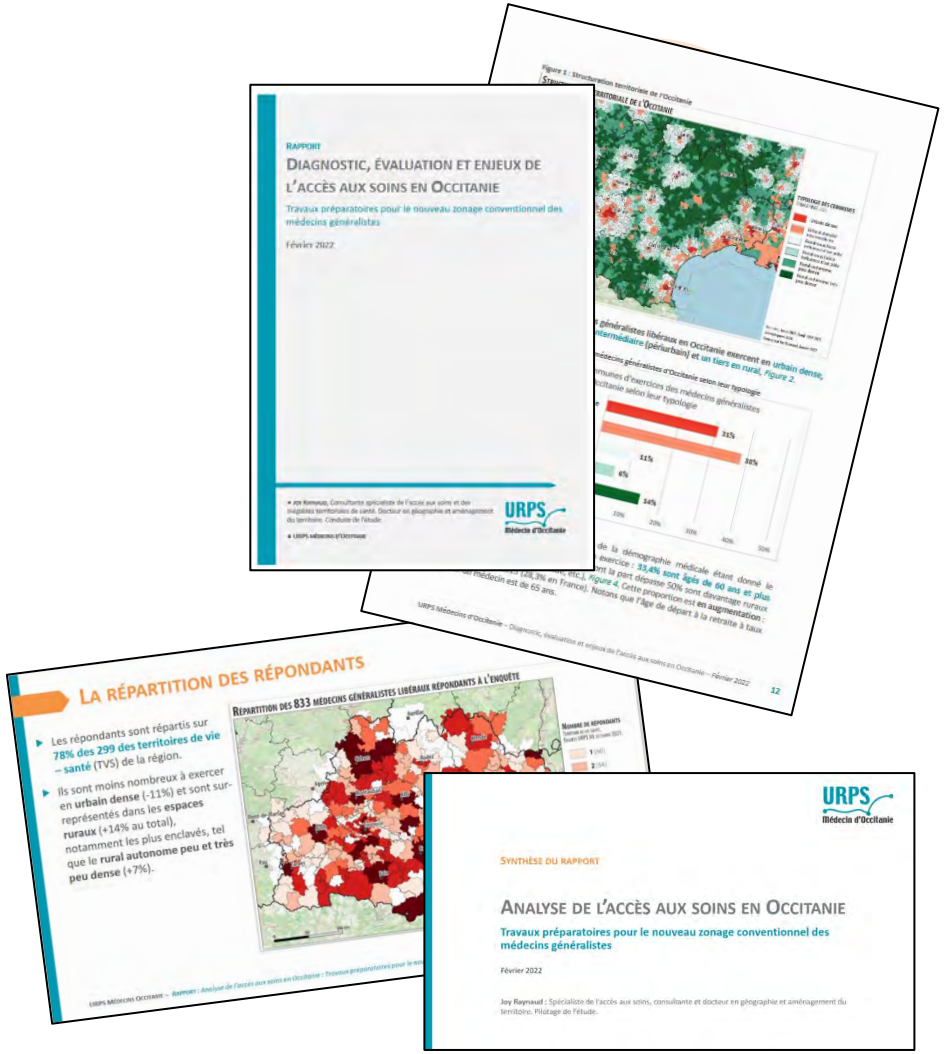

Accès aux travaux

SAS - Contribution & retour d’expérience

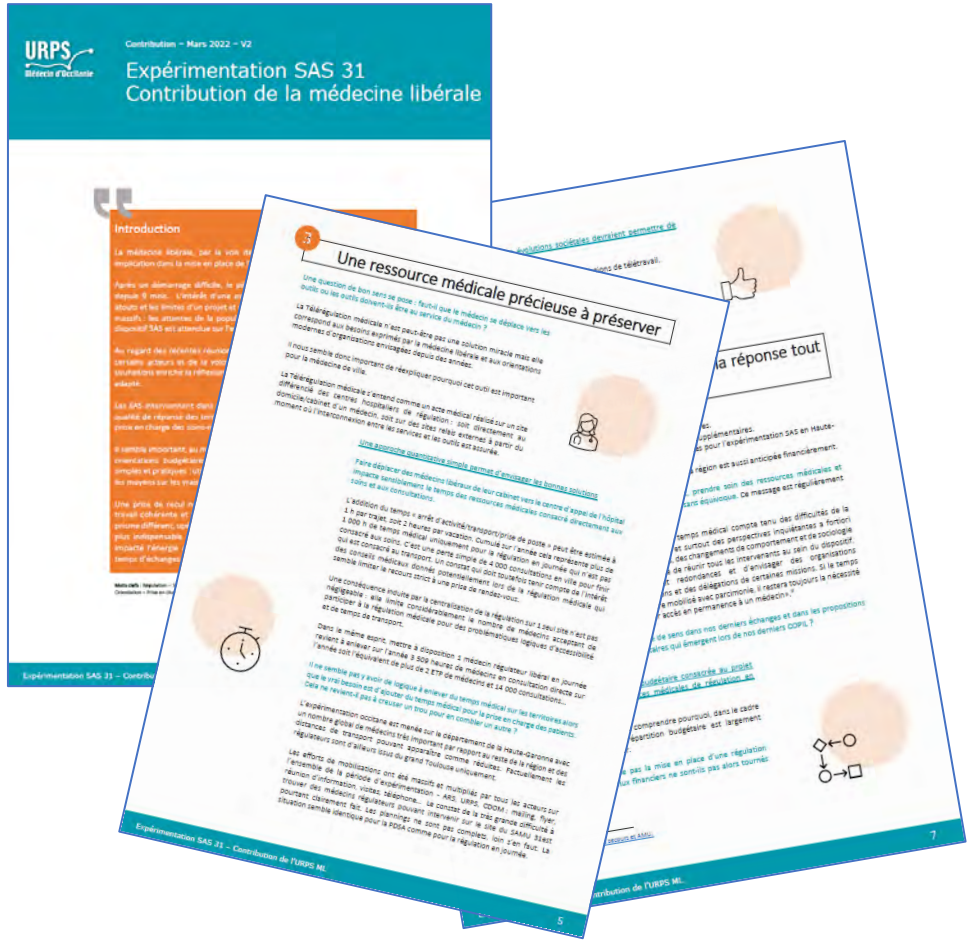

Réflexions issues d'un groupe de travail d'élus & équipe opérationnelle de l'URPS ML

Analyse contributive sur le déploiement du projet SAS et les premières conclusions que nous en retirons - notamment sur les thématiques d’utilisation des ressources médicales, des outils nécessaires et de l’orientation des actions/moyens.

Dans ce document nous rappelons les objectifs du SAS :
Désengorger les urgences

- Préserver la ressource médicale aussi bien libérale qu'hospitalière

Nous soulignons le fait que la télérégulation que nous demandons, parce qu’elle nous paraît essentielle, n’a pas été développée malgré un budget qui aurait pu et dû le permettre.

Nous partons du postulat d’une réponse à la DSNP qui part de la proximité, en lien bilatéral avec le SAS.

Au-delà de notre réflexion, nous souhaitons apporter également des propositions concrètes, persuadés qu’une solution imaginée par les professionnels eux-mêmes et s’appuyant sur la dynamique des territoires et de l’exercice coordonné pouvait largement contribuer à l’amélioration de la prise en charge des patients.

Une conviction est portée par la médecine libérale et les porteurs de projet d’exercice coordonné comme les MSP ou les CPTS : une organisation structurée et motivante des territoires limitera le recours aux urgences et l’appel au numéro 15.

Etat des lieux de la prise en charge des SNP

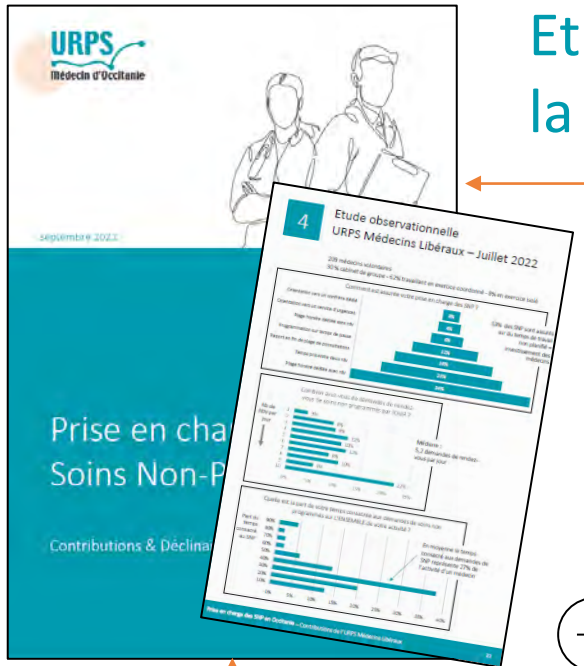

Etude régionale de l'Offre & de la Demande

A - La demande de SNP dans son écosystème

1. Qu'est ce que le Soin Non Programmé ?
2. Caractéristiques de la consommation SNP
3. Concilier les besoins de la population et la pénurie de ressources médicales
4. La dynamique CPTS : un levier pour construire une réponse coordonnée
5. Panorama de l'offre de prise en charge des Soins-Non-Programmés

+

Réflexions sur les tendances observées à partir de données officielles disponibles

B - Etats des lieux & évaluation des besoins

1. Etude de la DRESS
2. Travaux préparatoires du Zonage 2022
3. ORU - Activité RÉGIONALE des structures d'urgences
4. Etude observationnelle - URPS Médecins Libéraux – Juillet 2022
5. Enquête CPTS
6. Retour des éditeurs
7. L'activité du SAS - Illustration Haute-Garonne
8. Retour d'expérience – CPTS Grand Gaillacois dans le Tarn
9. Benchmark – Gestion des SNP dans le secteur du Sud Gironde
10. SYNTHESE DES TRAVAUX

2022-Rapport d'activité URPS Médecins Libéraux d'Occitanie

L'objectif de cette contribution vise à émettre des propositions d'organisation OPERATIONNELLES et CONCRETES pour répondre à la demande de Soins Non Programmés pensée par la médecine de ville et intégrant trois enjeux marqués :

- La nécessité de construire des projets capitalisant sur une gestion des ressources médicales précieuses, expérimentées, volontaires et innovantes pour favoriser l'attractivité des territoires sans déstructuration des pratiques, du parcours patient et des organisations du territoire.
- Une évolution de la demande de soins non-programmés en forte croissance : démographie médicale en berne, demande consumériste de la population, saturation des services d'urgences…
- Une modification des pratiques et des modes d'organisation : exercice coordonné, télémédecine, déploiement des SAS… qui oblige à penser les solutions de réponse dans un écosystème complexe

Partenariat avec la Toulouse Business School - Master 2 Santé

Thématique 2022 : La gestion et prise en charge des soins non-programmés sur la région Occitanie

Commande de l'URPS ML Occitanie

- Une étude de l'offre et de la demande de soins en Occitanie
- Une revue de littérature sur les SNP
- Deux études terrains portant sur l'organisation des professionnels de santé en Occitanie en matière de SNP & leur impact sur l'intention d'installation des jeunes médecins.

Objectif :

Proposer des modèles de solutions pour la prise en charge des SNP, à adapter en fonction des spécificités géographiques.

tbs 2022

Résultats étude 1 SNP

Les travaux ont abouti à un ensemble de propositions dont :

- Déploiement des outils de télémédecine, coordination des professionnels, développement de l'exercice coordonné.
- Développement des compétences & émergence de nouveaux métiers (IPA, assistants médicaux) : pour libérer du temps médical et diminuer le recours aux urgences et les hospitalisations.

La volonté des instances gouvernementales de regrouper des acteurs de proximité à l'échelle des territoires; les Communautés Territoriales de Santé et les Dispositifs d'Appui à la Coordination sont pensés pour faciliter les échanges, éviter les ruptures de parcours de soins et permettre de mettre en place des actions communes.

Sujet d'étude commanditée pour 2023 : Optimisation du déploiement des Equipes de Soins Spécialisés

tbs EDUCATION INSPIRING EDUCATION INSPIRING LIFE

Contribution au Projet Régional de Santé – PRS II

Sources : ARS 2022

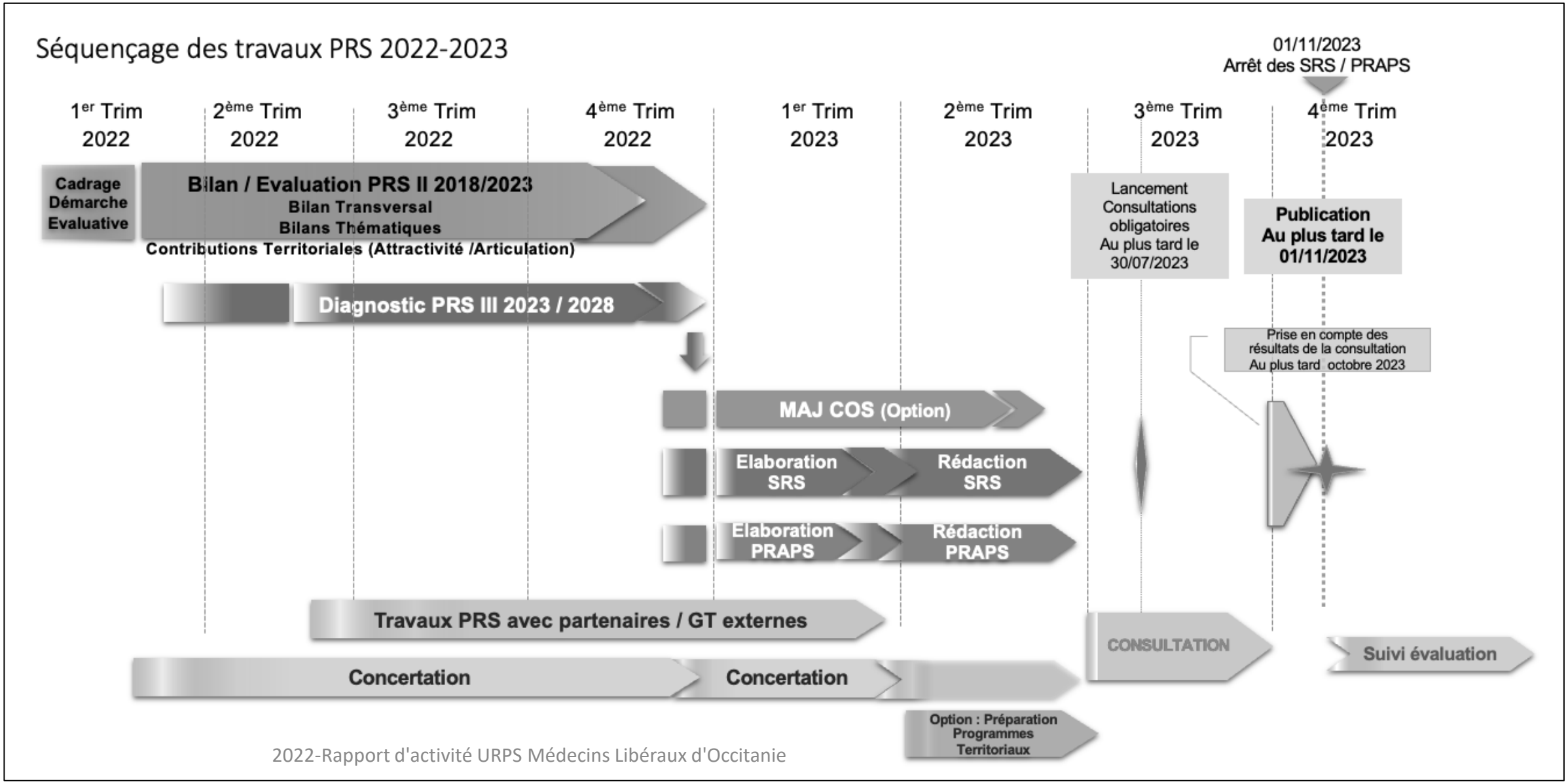

2022-Rapport d'activité URPS Médecins Libéraux d'Occitanie

Participation aux travaux de Bilan et d'évaluation du PRS II en 2022

Etape 1 : Bilan / Evaluation PRS II

Bilan Transversal

Bilans Thématiques

Contributions Territoriales (Attractivité /Articulation)

Portefeuilles/ Activités de soins
PF 01 - Présence médicale et Soins Primaires
PF 02 - Urgences et Soins Non Programmés
PF 03 - Transformation numérique
PF 07 - Qualité Sécurité Usagers
PF 09 - Pertinence
PF 10 – Vieillissement
PF 11 – Handicap
PF 12 – Cancer
PF 13 - Santé Mentale
PF 14 - Couple mère enfant
PF 15 – PRAPS

Activités de soins / filières
Activité de Soins USLD
Activité de Soins Traitement du Cancer
Activité de Soins de Psychiatrie
Activité des Soins Assistance Médicale à la Procréation
Activité de Soins Diagnostic Prénatal
Activité de Soins Gynécologie Obstétrique Néonatologie
Activité de Soins Médecine
Modalités de Prise en charge en HAD
Activités de Soins Chirurgie
Activité de Soins de Suite et de Réadaptation
Permanence des Soins
Activité de Soins Réanimation - Soins Intensifs - Surveillance Continue
Activités interventionnelles sous imagerie médicale par voie endovasculaire en cardiologie
Activité de Soins traitement de l'insuffisance rénale chronique par la pratique de l'épuration extrarénale
Soins Palliatifs
Biologie Médicale
Equipements Matériels Lourds
Examen des caractéristiques génétiques à des fins médicales
Greffes
Grands brûlés

Avec la participation active des élus

- CASTADERE Jean-Marc
- LOGNOS Béatrice
- SAFONT Laurence
- LARUELLE Jean-Marc
- GARIN Véronique
- MARTY Jérôme
- BENSOUSSAN Maurice
- GAY Bruno
- FLAMEIN Renaud
- MACHETO Yvan
- CUQ Philippe
- SALIN Ambroise
- MAQUIN Pierre
- AUFORT Sophie
- SAINT-LEBES Bertrand
- BAYART Margot
- MINET Mathilde
- PUECH Jean-Louis
- CHAUGNE Cyrille
- FRAISSINET Williams
- FRANCES Pierre

Et des missionnés externes suivants :

- KANOUN Dora
- BOUBLI Serge
- COLLIN Guillaume
- GUINAULT Damien
- LADJ Mélissa
- FOURNIER FAVRE Sébastien
- COSTES Sandrine
- NEUVILLE Sylvie
- BOUYOU Joseph
- SIMON TOULZA Caroline
- DHERS Dominique

Mise en perspective des actions de l'URPS

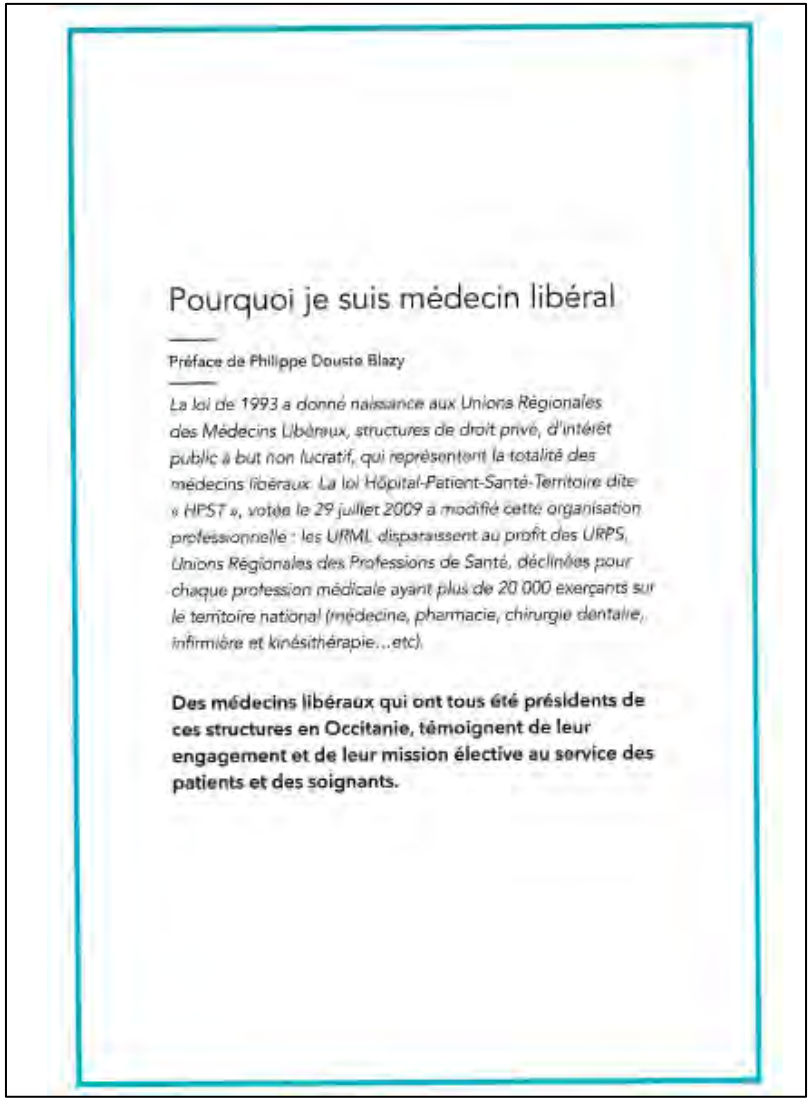

Pourquoi je suis médecin libéral

Préface de Philippe Douste Blazy

La loi de 1993 a donné naissance aux Unions Régionales des Médecins Libéraux, structures de droit privé, d'intérêt public à but non lucratif, qui représentent la totalité des médecins libéraux. La loi Hôpital-Patient-Santé-Territoire dite « HPST », votée le 29 juillet 2009 a modifié cette organisation professionnelle : les URML disparaissent au profit des URPS, Unions Régionales des Professions de Santé, déclinées pour chaque profession médicale ayant plus de 20 000 exerçants sur le territoire national (médecine, pharmacie, chirurgie dentaire, infirmière et kinésithérapie…etc).

Des médecins libéraux qui ont tous été présidents de ces structures en Occitanie, témoignent de leur engagement et de leur mission élective au service des patients et des soignants.

Recueil de témoignages sur l'engagement des différents présidents d'URPS au service des médecins libéraux d'Occitanie.

Objectif : mise en perspective des actions des URPS dans le temps.

2022-Rapport d'activité URPS Médecins Libéraux d'Occitanie

Organisation de l'exercice professionnel
(Permanence des soins, continuité et nouveaux modes d'exercice)

1. Exercice coordonné : conseils méthodologiques pour construire une CPTS
2. Mémo remplacement médecin
3. Support pédagogique pour améliorer la prise en charge des SNP
4. SAS31 – Campagne de mobilisation & d'information
5. Information & sensibilisation : assistants médicaux
6. Accompagnement à la mise en place des DAC

Conseils méthodologiques pour construire une CPTS

Rédaction de 10 numéros de Infos/conseils à destination des CPTS et avec diffusion par le Guichet CPTS

Modes de diffusion:
Mailing aux porteurs de projets, coordinateurs de CPTS et mise à disposition du grand public sur les sites internet URPS et Guichet

[Accès aux dossiers complets]

Mémo remplacement médecin

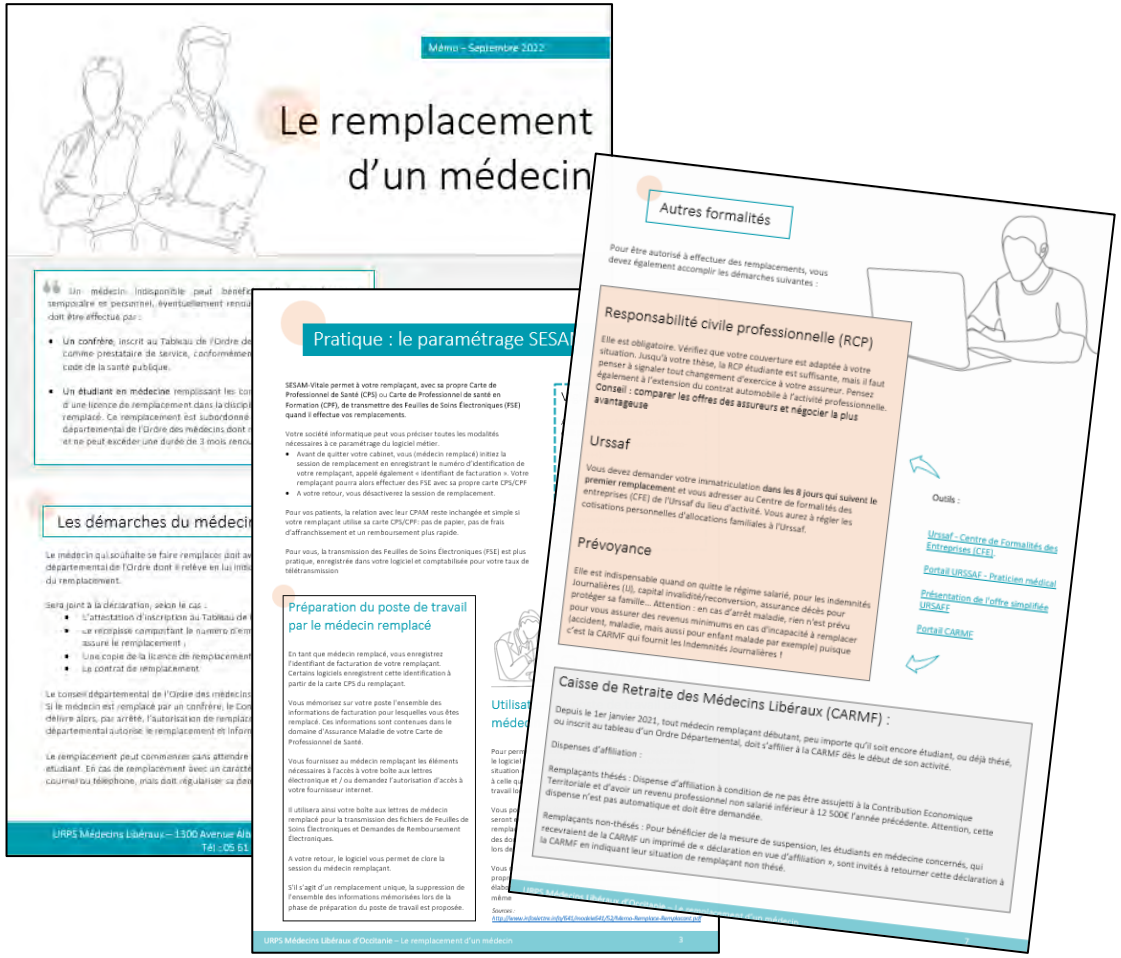

Rédaction d'un guide complet pour permettre d'appréhender et de faciliter les démarches pour assurer un remplacement

Présentation complète des démarches pour :

- Les étudiants,
- Les retraités,
- Les médecins remplaçants (salariés & libéraux)

Validation du contenu par le Conseil de l'Ordre des médecins et l'Assurance Maladie

Diffusion à l'ensemble des médecins libéraux d'Occitanie depuis la base de données URPS

Support pédagogique pour améliorer la prise en charge des SNP

Support pédagogique à destination des structures d'exercice coordonné pour améliorer la prise en charge des SNP sur les territoires

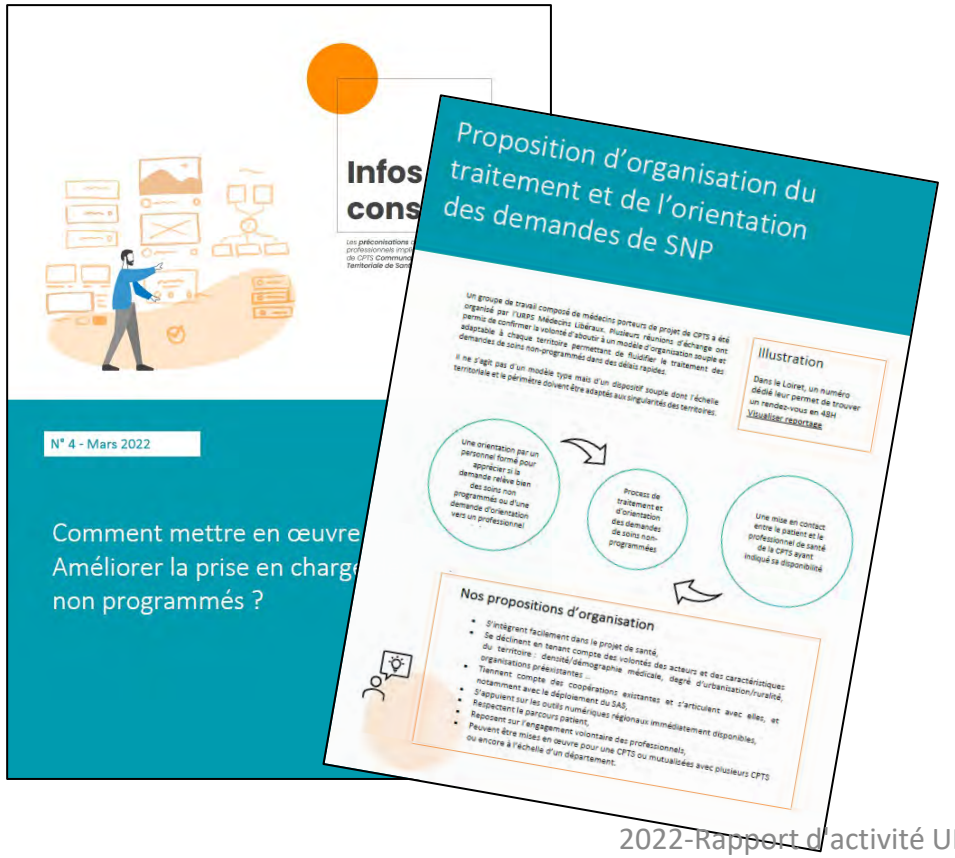

Support d'accompagnement méthodologique à destination des CPTS pour la mise en œuvre de la mission ACI « Améliorer la prise en charge des soins non programmés ».

Diffusion de ce travail collaboratif à tous les porteurs de projets de la région.

Ce document remet en perspective les notions de SNP, de régulation médicale et définit la place du SAS et son lien avec le système de soins libéral.

Il fixe un cadre financier, définit des indicateurs facilement quantifiables, et aborde la place du numérique et notamment celle de la téléconsultation.

SAS – Campagne de mobilisation & d'information

Création d'un support de communication sur l'activité du SAS 31 & campagnes de mobilisation des professionnels de santé.

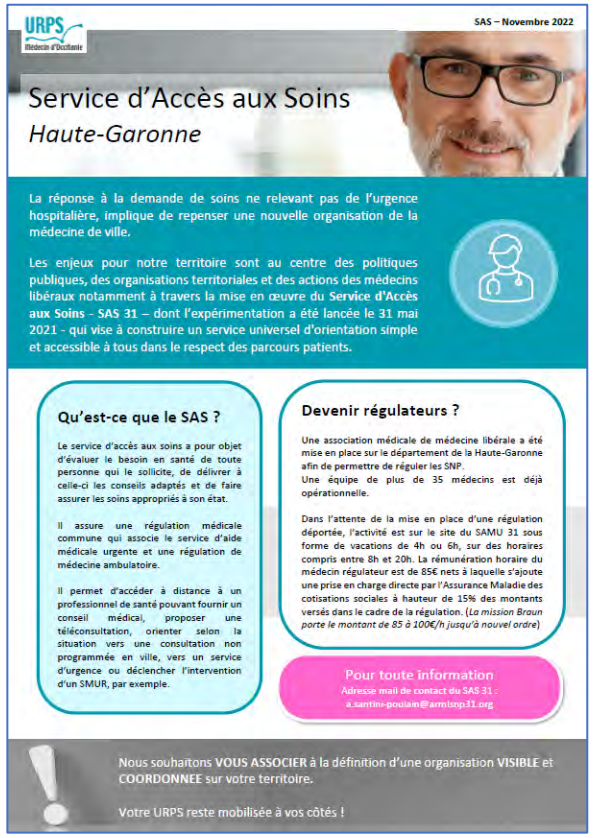

URPS Médecin d'Occitanie

SAS – Novembre 2022

Service d'Accès aux Soins
Haute-Garonne

La réponse à la demande de soins ne relevant pas de l'urgence hospitalière, implique de repenser une nouvelle organisation de la médecine de ville.

Les enjeux pour notre territoire sont au centre des politiques publiques, des organisations territoriales et des actions des médecins libéraux notamment à travers la mise en œuvre du **Service d'Accès aux Soins - SAS 31** – dont l'expérimentation a été lancée le 31 mai 2021 - qui vise à construire un service universel d'orientation simple et accessible à tous dans le respect des parcours patients.

Qu'est-ce que le SAS ?

Le service d'accès aux soins a pour objet d'évaluer le besoin en santé de toute personne qui le sollicite, de délivrer à celle-ci les conseils adaptés et de faire assurer les soins appropriés à son état.

Il assure une régulation médicale commune qui associe le service d'aide médicale urgente et une régulation de médecine ambulatoire.

Il permet d'accéder à distance à un professionnel de santé pouvant fournir un conseil médical, proposer une téléconsultation, orienter selon la situation vers une consultation non programmée en ville, vers un service d'urgence ou déclencher l'intervention d'un SMUR, par exemple.

Devenir régulateurs ?

Une association médicale de médecine libérale a été mise en place sur le département de la Haute-Garonne afin de permettre de réguler les SNP.
Une équipe de plus de 35 médecins est déjà opérationnelle.

Dans l'attente de la mise en place d'une régulation déportée, l'activité est sur le site du SAMU 31 sous forme de vacations de 4h ou 6h, sur des horaires compris entre 8h et 20h. La rémunération horaire du médecin régulateur est de 85€ nets à laquelle s'ajoute une prise en charge directe par l'Assurance Maladie des cotisations sociales à hauteur de 15% des montants versés dans le cadre de la régulation. (*La mission Braun porte le montant de 85 à 100€/h jusqu'à nouvel ordre*)

Pour toute information
Adresse mail de contact du SAS 31 :
a.santin-poulain@armlsnp31.org

Nous souhaitons **VOUS ASSOCIER** à la définition d'une organisation **VISIBLE** et **COORDONNEE** sur votre territoire.

Votre URPS reste mobilisée à vos côtés !

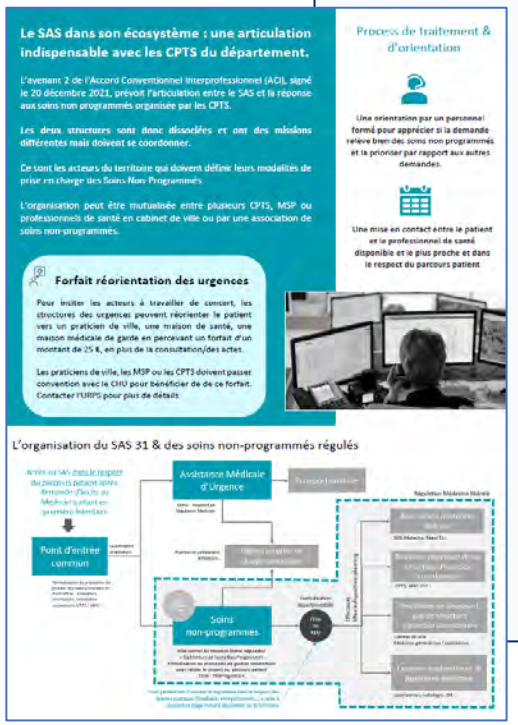

Le SAS dans son écosystème : une articulation indispensable avec les CPTS du département.

L'avenant 2 de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI), signé le 20 décembre 2021, prévoit l'articulation entre le SAS et la réponse aux soins non programmés organisée par les CPTS.

Les deux structures sont donc dissociées et ont des missions différentes mais doivent se coordonner.

Ce sont les acteurs du territoire qui doivent définir leurs modalités de prise en charge des Soins Non Programmés.

L'organisation peut être mutualisée entre plusieurs CPTS, MSP ou professionnels de santé en cabinet de ville ou par une association de soins non-programmés.

Forfait réorientation des urgences

Pour inciter les acteurs à travailler de concert, les structures des urgences peuvent réorienter le patient vers un praticien de ville, une maison de santé, une maison médicale de garde en percevant un forfait d'un montant de 25 €, en plus de la consultation/des actes.

Les praticiens de ville, les MSP ou les CPTS doivent passer convention avec le CHU pour bénéficier de de ce forfait. Contacter l'URPS pour plus de détails.

Processus de traitement & d'orientation

Une orientation par un personnel formé pour apprécier si la demande relève bien des soins non programmés et la prioriser par rapport aux autres demandes.

Une mise en contact entre le patient et le professionnel de santé disponible et le plus proche et dans le respect du parcours patient

L'organisation du SAS 31 & des soins non-programmés régulés

Assistance Médicale d'Urgence

Point d'entrée commun

Soins non-programmés

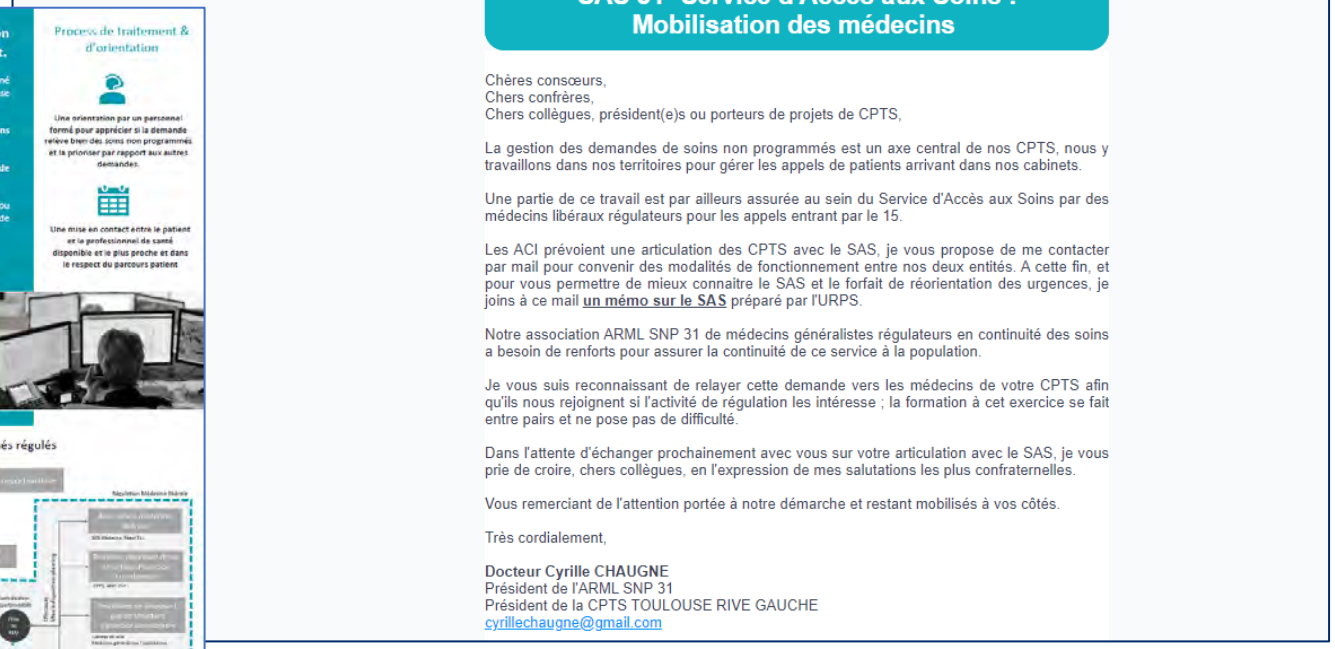

De : URPS Médecins d'Occitanie <urps@urpslrmp.org>
Réponse : l.habouch@urpslrmp.org
Objet : Communication SAS 31[Service d'Accès aux Soins] : mobilisation des médecins

SAS 31- Service d'Accès aux Soins : Mobilisation des médecins

Chères consœurs,
Chers confrères,
Chers collègues, président(e)s ou porteurs de projets de CPTS,

La gestion des demandes de soins non programmés est un axe central de nos CPTS, nous y travaillons dans nos territoires pour gérer les appels de patients arrivant dans nos cabinets.

Une partie de ce travail est par ailleurs assurée au sein du Service d'Accès aux Soins par des médecins libéraux régulateurs pour les appels entrant par le 15.

Les ACI prévoient une articulation des CPTS avec le SAS, je vous propose de me contacter par mail pour convenir des modalités de fonctionnement entre nos deux entités. A cette fin, et pour vous permettre de mieux connaitre le SAS et le forfait de réorientation des urgences, je joins à ce mail **un mémo sur le SAS** préparé par l'URPS.

Notre association ARML SNP 31 de médecins généralistes régulateurs en continuité des soins a besoin de renforts pour assurer la continuité de ce service à la population.

Je vous suis reconnaissant de relayer cette demande vers les médecins de votre CPTS afin qu'ils nous rejoignent si l'activité de régulation les intéresse ; la formation à cet exercice se fait entre pairs et ne pose pas de difficulté.

Dans l'attente d'échanger prochainement avec vous sur votre articulation avec le SAS, je vous prie de croire, chers collègues, en l'expression de mes salutations les plus confraternelles.

Vous remerciant de l'attention portée à notre démarche et restant mobilisés à vos côtés.

Très cordialement,

Docteur Cyrille CHAUGNE
Président de l'ARML SNP 31
Président de la CPTS TOULOUSE RIVE GAUCHE
cyrillechaugne@gmail.com

Information & sensibilisation : assistants médicaux

Création et diffusion d'un mémo validé par l'assurance maladie

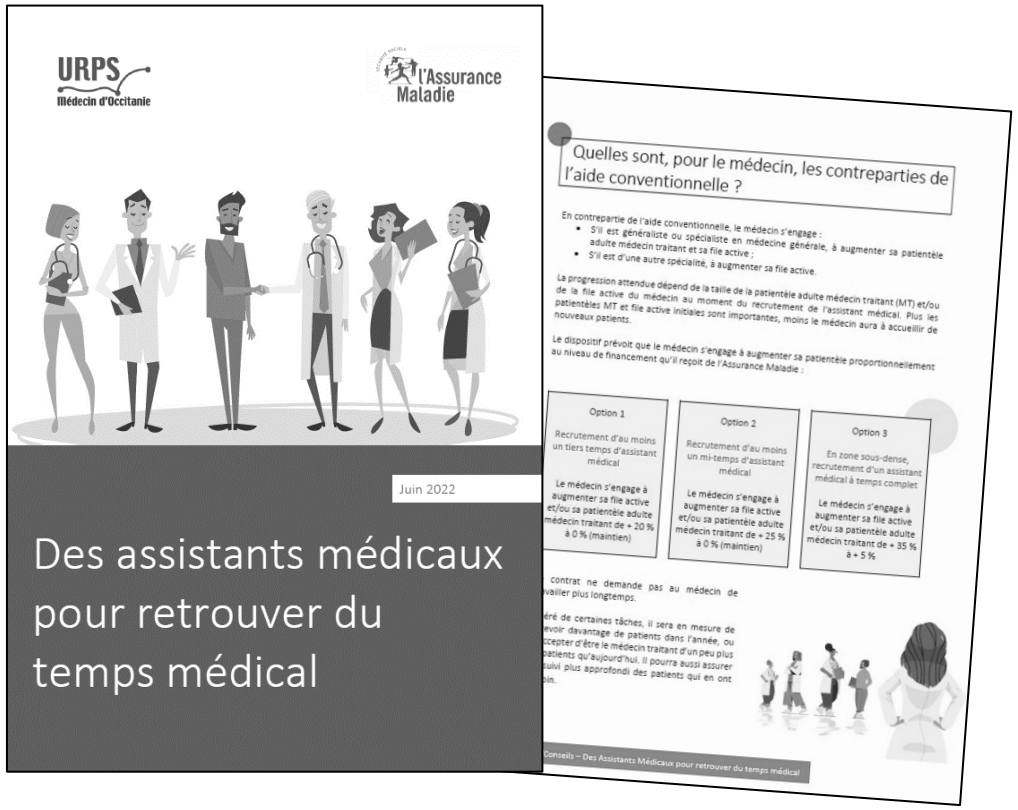
URPS Médecin d'Occitanie

l'Assurance Maladie

Juin 2022

Des assistants médicaux pour retrouver du temps médical

Quelles sont, pour le médecin, les contreparties de l'aide conventionnelle ?

En contrepartie de l'aide conventionnelle, le médecin s'engage :
- S'il est généraliste ou spécialiste en médecine générale, à augmenter sa patientèle adulte médecin traitant et sa file active ;
- S'il est d'une autre spécialité, à augmenter sa file active.

La progression attendue dépend de la taille de la patientèle adulte médecin traitant (MT) et/ou de la file active du médecin au moment du recrutement de l'assistant médical. Plus les patientèles MT et file active initiales sont importantes, moins le médecin aura à accueillir de nouveaux patients.

Le dispositif prévoit que le médecin s'engage à augmenter sa patientèle proportionnellement au niveau de financement qu'il reçoit de l'Assurance Maladie :

Option 1	Option 2	Option 3
Recrutement d'au moins un tiers temps d'assistant médical	Recrutement d'au moins un mi-temps d'assistant médical	En zone sous-dense, recrutement d'un assistant médical à temps complet
Le médecin s'engage à augmenter sa file active et/ou sa patientèle adulte médecin traitant de + 20 % à 0 % (maintien)	Le médecin s'engage à augmenter sa file active et/ou sa patientèle adulte médecin traitant de + 25 % à 0 % (maintien)	Le médecin s'engage à augmenter sa file active et/ou sa patientèle adulte médecin traitant de + 35 % à + 5 %

contrat ne demande pas au médecin de vailler plus longtemps.

éré de certaines tâches, il sera en mesure de evoir davantage de patients dans l'année, ou ccepter d'être le médecin traitant d'un peu plus patients qu'aujourd'hui. Il pourra aussi assurer suivi plus approfondi des patients qui en ont oin.

Conseils – Des Assistants Médicaux pour retrouver du temps médical

La signature de l'avenant 7 à la convention médicale le 20 juin 2019 entre les représentants des médecins et l'Assurance Maladie permet le recrutement d'assistants médicaux avec une aide financière. Le déploiement de ces nouveaux métiers vise plusieurs objectifs :

1 - Favoriser un meilleur accès aux soins des patients : épaulé par un assistant médical, le médecin est accompagné dans sa pratique quotidienne, ce qui lui permet de se dégager de certaines tâches, par exemple administratives, et de libérer du temps médical. Il peut donc recevoir davantage de patients. Les assurés ont de leur côté moins de difficultés à trouver un médecin traitant et à obtenir un rendez-vous, avec un spécialiste notamment, dans un délai raisonnable ;

2 - Assurer de meilleures conditions d'exercice : le médecin peut consacrer plus de temps aux soins et au suivi médical de qualité des patients ;

3 - Rechercher davantage d'efficience, une meilleure prise en charge et un suivi amélioré : engagé dans une démarche de coordination des soins, le médecin peut plus facilement assurer la coordination et la continuité des soins avec l'ensemble des autres acteurs de la prise en charge de ses patients.

Accompagnement à la mise en place des **DAC***

Création d'un Mémo explicatif
sur la mise en place des DAC
pour les élus de l'URPS

+

Expertise JURIDIQUE et des CONSEILS STRATÉGIQUES
Cabinet KAISSA

1 - Une phase initiale **« formation/conseil »** pour les élus identifiés dans les négociations sur les départements.

2 - Pour chaque département : un **accompagnement personnalisé**.

L'objectif : analyse fine des statuts et des modalités de gouvernance des futurs DAC dans les départements.

**Dispositif d'Appui à la Coordination*

Soins, Prévention, Veille Sanitaire, Gestion des crises et promotion de la santé et éducation thérapeutique

1. Charte développement durable
2. Recrutements des médecins retraités volontaires
3. Pénurie Carburant – Accompagnement des professionnels
4. Projet : expérimentation en région Occitanie de mesures visant à renforcer la lutte en cas de crise sanitaire
5. Journée d’étude imagerie médicale

Charte développement durable

Développement Durable

Charte d'engagement

Orientations et engagements

L'Union Régionale des Professionnels de Santé des Médecins Libéraux d'Occitanie souhaite s'engager dans une démarche de développement durable à travers la signature d'une charte de bonnes pratiques déclinée sous forme d'un plan d'action pluriannuel.

L'Union Régionale des Professionnels de Santé des Médecins Libéraux d'Occitanie souhaite s'engager dans une démarche de développement durable à travers la signature d'une charte de bonnes pratiques déclinée sous forme d'un plan d'action pluriannuel.

La démarche s'inscrit dans une logique plus large qui étudie les liens entre les activités humaines modifiant l'environnement et leurs conséquences sur les écosystèmes et la santé. La charte d'engagement permet d'affirmer un positionnement : la santé des peuples et l'environnement naturel sont interdépendants. Agir pour préserver l'environnement revient à agir pour la santé.

Les actions découlant de la charte s'inscrivent dans la durée. Elles nécessitent une acculturation des pratiques, la recherche de l'adhésion des élus et des salariés ainsi que des actions de formation/sensibilisation.

Les axes retenus s'inscrivent dans le cadre de l'action de la commission santé-environnement dont la coordination est assurée par un médecin référent.

Pour assurer l'animation et la mise en œuvre des axes de la charte d'engagement, un référent développement durable a été nommé sur chacun des sites de l'UNION.

Un travail collectif de repérage des actions déjà engagées et pouvant être proposées – phase diagnostic – a été amorcé permettant de s'engager concrètement.

+ Inscription dans le règlement intérieur de l'URPS avec adhésion de TOUS les élus

Recrutements des médecins retraités volontaires

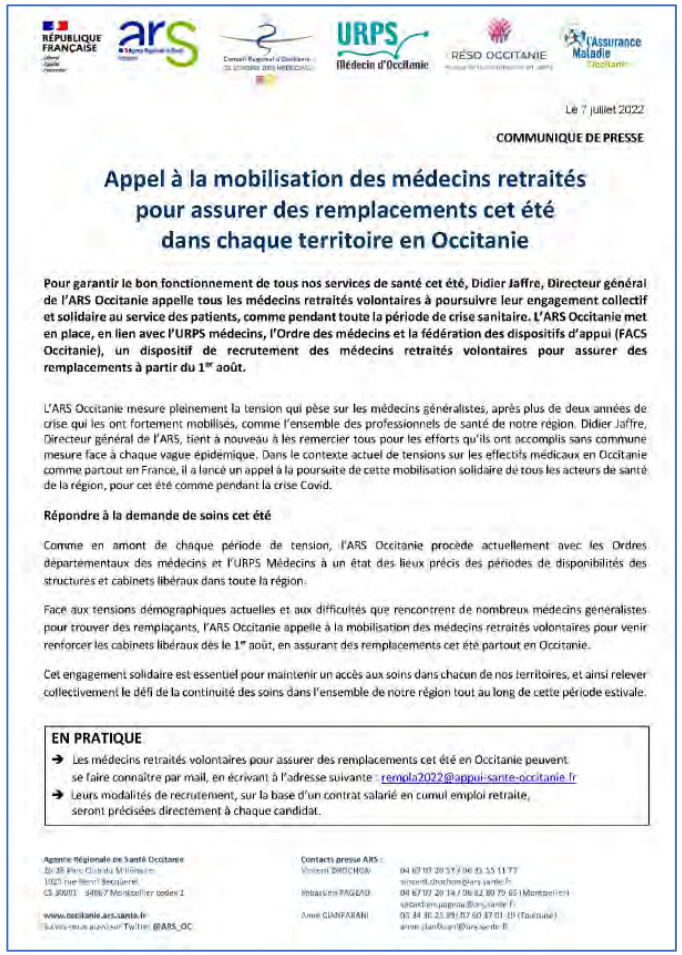

Le 7 juillet 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Appel à la mobilisation des médecins retraités pour assurer des remplacements cet été dans chaque territoire en Occitanie

Pour garantir le bon fonctionnement de tous nos services de santé cet été, Didier Jaffre, Directeur général de l'ARS Occitanie appelle tous les médecins retraités volontaires à poursuivre leur engagement collectif et solidaire au service des patients, comme pendant toute la période de crise sanitaire. L'ARS Occitanie met en place, en lien avec l'URPS médecins, l'Ordre des médecins et la fédération des dispositifs d'appui (FACS Occitanie), un dispositif de recrutement des médecins retraités volontaires pour assurer des remplacements à partir du 1er août.

L'ARS Occitanie mesure pleinement la tension qui pèse sur les médecins généralistes, après plus de deux années de crise qui les ont fortement mobilisés, comme l'ensemble des professionnels de santé de notre région. Didier Jaffre, Directeur général de l'ARS, tient à nouveau à les remercier tous pour les efforts qu'ils ont accomplis sans commune mesure face à chaque vague épidémique. Dans le contexte actuel de tensions sur les effectifs médicaux en Occitanie comme partout en France, il a lancé un appel à la poursuite de cette mobilisation solidaire de tous les acteurs de santé de la région, pour cet été comme pendant la crise Covid.

Répondre à la demande de soins cet été

Comme en amont de chaque période de tension, l'ARS Occitanie procède actuellement avec les Ordres départementaux des médecins et l'URPS Médecins à un état des lieux précis des périodes de disponibilités des structures et cabinets libéraux dans toute la région.

Face aux tensions démographiques actuelles et aux difficultés que rencontrent de nombreux médecins généralistes pour trouver des remplaçants, l'ARS Occitanie appelle à la mobilisation des médecins retraités volontaires pour venir renforcer les cabinets libéraux dès le 1er août, en assurant des remplacements cet été partout en Occitanie.

Cet engagement solidaire est essentiel pour maintenir un accès aux soins dans chacun de nos territoires, et ainsi relever collectivement le défi de la continuité des soins dans l'ensemble de notre région tout au long de cette période estivale.

EN PRATIQUE

- Les médecins retraités volontaires pour assurer des remplacements cet été en Occitanie peuvent se faire connaître par mail, en écrivant à l'adresse suivante : rempla2022@appui-sante-occitanie.fr
- Leurs modalités de recrutement, sur la base d'un contrat salarié en cumul emploi retraite, seront précisées directement à chaque candidat.

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-36 Rue Cité du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 34067 Montpellier cedex 2
www.occitanie.ars.sante.fr
Suivez-nous aussi sur Twitter @ARS_OC

Contacts presse ARS :
Vincent DROCHON 06 67 07 20 57 / 06 43 35 11 77 vincent.drochon@ars.sante.fr
Rebecca PAGEAD 06 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier) rebecca.pagead@ars.sante.fr
Anne GIANFARANI 05 34 30 23 09 / 07 60 47 01 19 (Toulouse) anne.gianfarani@ars.sante.fr

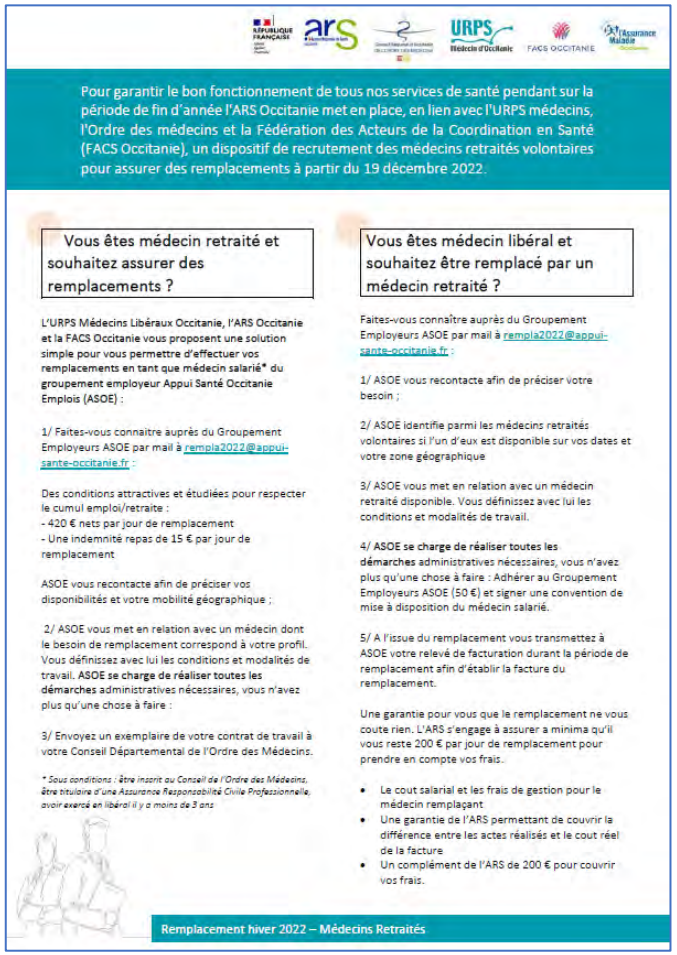

Pour garantir le bon fonctionnement de tous nos services de santé pendant sur la période de fin d'année l'ARS Occitanie met en place, en lien avec l'URPS médecins, l'Ordre des médecins et la Fédération des Acteurs de la Coordination en Santé (FACS Occitanie), un dispositif de recrutement des médecins retraités volontaires pour assurer des remplacements à partir du 19 décembre 2022.

Vous êtes médecin retraité et souhaitez assurer des remplacements ?

L'URPS Médecins Libéraux Occitanie, l'ARS Occitanie et la FACS Occitanie vous proposent une solution simple pour vous permettre d'effectuer vos remplacements en tant que médecin salarié* du groupement employeur Appui Santé Occitanie Emplois (ASOE) :

1/ Faites-vous connaitre auprès du Groupement Employeurs ASOE par mail à rempla2022@appui-sante-occitanie.fr :

Des conditions attractives et étudiées pour respecter le cumul emploi/retraite :
- 420 € nets par jour de remplacement
- Une indemnité repas de 15 € par jour de remplacement

ASOE vous recontacte afin de préciser vos disponibilités et votre mobilité géographique ;

2/ ASOE vous met en relation avec un médecin dont le besoin de remplacement correspond à votre profil. Vous définissez avec lui les conditions et modalités de travail. **ASOE se charge de réaliser toutes les démarches** administratives nécessaires, vous n'avez plus qu'une chose à faire :

3/ Envoyez un exemplaire de votre contrat de travail à votre Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins.

** Sous conditions : être inscrit au Conseil de l'Ordre des Médecins, être titulaire d'une Assurance Responsabilité Civile Professionnelle, avoir exercé en libéral il y a moins de 3 ans*

Vous êtes médecin libéral et souhaitez être remplacé par un médecin retraité ?

Faites-vous connaître auprès du Groupement Employeurs ASOE par mail à rempla2022@appui-sante-occitanie.fr :

1/ ASOE vous recontacte afin de préciser votre besoin ;

2/ ASOE identifie parmi les médecins retraités volontaires si l'un d'eux est disponible sur vos dates et votre zone géographique

3/ ASOE vous met en relation avec un médecin retraité disponible. Vous définissez avec lui les conditions et modalités de travail.

4/ **ASOE se charge de réaliser toutes les démarches** administratives nécessaires, vous n'avez plus qu'une chose à faire : Adhérer au Groupement Employeurs ASOE (50 €) et signer une convention de mise à disposition du médecin salarié.

5/ A l'issue du remplacement vous transmettez à ASOE votre relevé de facturation durant la période de remplacement afin d'établir la facture du remplacement.

Une garantie pour vous que le remplacement ne vous coute rien. L'ARS s'engage à assurer a minima qu'il vous reste 200 € par jour de remplacement pour prendre en compte vos frais.

- Le cout salarial et les frais de gestion pour le médecin remplaçant
- Une garantie de l'ARS permettant de couvrir la différence entre les actes réalisés et le cout réel de la facture
- Un complément de l'ARS de 200 € pour couvrir vos frais.

Remplacement hiver 2022 – Médecins Retraités

Face aux tensions démographiques actuelles et aux difficultés que rencontrent de nombreux médecins généralistes pour trouver des remplaçants, l'ARS Occitanie a mis en place, en lien avec l'Ordre des médecins, l'URPS médecins et la Fédération des Acteurs de Coordination en Santé (FACS Occitanie), un dispositif de recrutement des médecins retraités volontaires pour assurer des remplacements.

2 campagnes organisées en relais avec l'ARS et la FACS Occitanie : période estivale + fin décembre 2022.

Pénurie Carburant – Accompagnement des professionnels

Suivi des difficultés d'approvisionnement en carburant avec campagnes de mailing + site internet quotidiennement mis à jour en lien avec les services de préfecture et l'ARS.

Centralisation des informations pour TOUTES les URPS

URPS Médecin d'Occitanie

A l'attention de l'ensemble des médecins d'Occitanie

Chères consœurs,
Chers confrères,

Votre URPS est mobilisée à vos côtés pour faciliter vos accès aux stations d'approvisionnement en carburant, afin de garantir la continuité des soins de nos patients.

Pour les professionnels de santé (Médecins/IDE) certaines préfectures ont pris les mesures suivantes :

- Ne pas limiter le nombre de litres de carburant pouvant être pris par véhicule
- Donner un accès prioritaire à certaines stations-service.

Conscients de vos difficultés, nous vous proposons de trouver ci-jointe une synthèse à date des informations recueillies sur les territoires pour faciliter votre approvisionnement.

Nous venons également de diffuser en ligne ces informations qui seront maintenues le plus à jour possible en fonction de l'actualité :
Lien vers espace internet dédié

Bien cordialement

Docteur Jean-Christophe CALMES
Président de l'URPS Médecins d'Occitanie

Accueil / Infos santé / Difficultés d'approvisionnement en carburant

Difficultés d'approvisionnement en carburant

Publié le 16 janvier 2023

Plusieurs outils en ligne sont à votre disposition pour identifier les points d'accès ouverts :

- Carte collaborative des stations-services en pénurie : https://penurie.mon-essence.fr/w/
- Stations-service sur Autoroute – Source : Vinci : https://services-aires.vinci-autoroutes.com/disponibilite-services-aires/home
- Le site gouvernemental https://www.prix-carburants.gouv.fr

Pour les professionnels de santé, médecins, IDE, pharmaciens, certaines préfectures ont pris les mesures suivantes :

- Ne pas limiter le nombre de litres de carburant pouvant être pris par véhicule
- Donner un accès prioritaire à certaines stations-service. Il convient de vous munir d'un justificatif – Exemple : carte professionnelle
- Certaines préfectures d'Occitanie ont prolongé les mesures préfectorales jusqu'au vendredi 21 octobre 2022 inclus, la Haute-Garonne et le Lot les maintiennent jusqu'au 24 octobre 2022. La situation s'améliore et les mesures sont allégées ou levées dans le Gard, , la Lozère, les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Orientales.

Voici les informations repérées par département :

Attention les données recueillies sont sujettes à variation en fonction de l'actualité – Nous les mettrons à jour régulièrement.

09 – Ariège

Stations réquisitionnées pour les professionnels de santé

- Foix, LECLERC : Route d'Espagne Peysales (05 61 02 68 68)
- Saint-Girons :Station DEFA 6-7 Avenue de la Résistance (05 61 04 01 30)
- Verniolle, Super U, 120 Rue Clément Ader – Parc Commercial Delta S (05 34 01 08 60)

La DD ARS conseille d'appeler les stations avant de se déplacer pour être sûr de pouvoir faire le plein et éviter les déplacements inutiles.

- STATION SERVICE Route d'Eycheil à Saint-Girons
- LECLERC Route d'Espagne Peysales à Foix
- SHELL 17 Avenue du 8 Mai à Laroque d'Olmes
- INTERMACHE – LA CAVALERIE Route de Toulouse à Pamiers

Publié dernièrement ...

La CNAM minimise l'impact de la grève sur l'activité des cabinets
Publié: 11 janvier 2023

Production de paracétamol : le gouvernement sur le dos des industriels
Publié: 11 janvier 2023

Suspension de la grève des Biologistes à la suite d'un accord avec le gouvernement sur l'année 2023
Publié: 11 janvier 2023

La prise en charge et le remboursement de la télésurveillance médicale inscrits dans le droit commun
Publié: 5 janvier 2023

La loi de finances 2023 définitivement adoptée
Publié: 3 janvier 2023

Accès au dossier complet

Projet : expérimentation en région Occitanie de mesures visant à renforcer la lutte en cas de crise sanitaire

Porteur de projet : Dr Philippe CUQ

Objet de l'étude

Définir une méthodologie performante pour avoir les moyens de gérer une crise sanitaire à l'échelle régionale d'une part, et de réfléchir à sa déclinaison nationale après expérimentation régionale, d'autre part.

Modalités de mise en œuvre du projet

- Un comité de suivi composé de membres de l'URPS de chaque syndicat.
- Un Comité d'experts et de personnalités chargé du pilotage opérationnel du plan d'actions.
- Une coordination pouvant être assurée par un prestataire
- Mobilisation d'un chargé de mission supplémentaire pour l'URPS
- **Livrable : cahier des charges opérationnel présenté pour arbitrage à l'ARS.**

Les thématiques de l'étude

1 - La gouvernance de crise :
Quelle composition de la cellule de gouvernance à instaurer avec l'ARS ? Quel fonctionnement de cette cellule de gouvernance ? Comment gérer les différences territoriales à partir de la gouvernance régionale ? …

2 - Réserves sanitaires :
Matériels : Quels stocks ? Qui les gère ? Qui en a la responsabilité ? Quel budget ? Quelle sécurisation ?...
Ressources humaines : Quels sont les besoins ? Quelle formation ? Qui gère ? Quel budget ? Comment gérer les besoins spécifiques de réanimation ?

3 - Information des soignants :
Quelle organisation des informations ? Mise en place d'alertes, de réseau social soignants… Quelle coordination entre les URPS de toutes les professions ?...

Journée d’étude imagerie médicale

Organisation d’une journée d’étude en octobre 2022 pour « Comprendre les enjeux & les mécanismes des mouvements de financiarisation de l’imagerie médicale »

Invitation lancée à l’ensemble des radiologiques d’Occitanie

1 Mise en perspectives des évolutions réglementaires

Autorisations d'activités de soins et d'équipements matériels lourds
Autorisation radiologie interventionnelle
Les problématiques & les thématiques transverses
Les mesures transitoires

2 Les différents modèles d’évolutions financières et juridiques

Le cadre juridique de l’exercice en commun et ses évolutions
Le cadre classique de l’exercice en commun : la SDF, la SCP et la SEL
Exemple de structuration juridique d’une reprise d’activité médicale par un investisseur

Différentes modalités de rachat
Le rachat en vue de la constitution de groupes entre radiologues
Le rachat par les Cliniques, elles-mêmes détenues par des Groupes
Le rachat par un investisseur financier étranger au monde médical

3 Quel comportement adopter face à une proposition de reprise ?

Les différentes étapes de la transmission d’activité
Les points de vigilance
Etapes de la transmission d’activité
FOCUS sur les actes juridiques qui seront négociés dans le cadre de la cession et de la fixation des modalités d’exercice des médecins post-cession.

Communication vers les médecins libéraux

Un site internet construit autour de 2 axes forts :

1. Être vecteur d'information quotidienne aidant à la pratique des médecins libéraux d'Occitanie (en moyenne 30 articles par mois)

2. Soumettre des dossiers complets proposant des outils autour des thématiques d'organisation des soins (Téléconsultation, Zonage, MSP, CPTS, ESS…)

https://www.medecin-occitanie.org

Quelques chiffres par TRIMESTRE

4ème trimestre 2022

- 9300 utilisateurs différents
- 66 000 pages vues
- 1400 utilisateurs des informations sur la pénurie d'essence
- 1100 utilisateurs de l'espace COVID LONG

Le support papier numérique est privilégié à travers la parution d'une NEWSLETTER et le réseau LINKEDIN

URPS Médecins libéraux d'Occitanie

Actualités-Infos-Conseils-Services @ N°36 Janvier 2023

Newsletter

Union Régionale des Professionnels de Santé - Médecins Libéraux

L'URPS médecins libéraux vous informe

LE BILLET DU PRÉSIDENT
JEAN-CHRISTOPHE CALMES

Les professionnels de santé restent pleinement mobilisés.

Les derniers chiffres de l'épidémie dans notre région semblent montrer un léger infléchissement du nombre de tests positifs par rapport à la semaine dernière avec un taux de 4,7 % au lieu de 6,2 %. Mais le nombre d'hospitalisations (1 214 soit + 150) et le nombre de patients en réanimation est toujours en hausse (285, soit +23).

Malgré la mise en place du plan blanc et le manque de personnel qui désorganise les soins des établissements privés et entraîne des retards inquiétants de prise en charge dans certains domaines (notamment le dépistage) les professionnels de santé libéraux restent pleinement mobilisés sur le terrain et les structures libérales continuent à prend en charge les patients COVID en lien avec l'hôpital public.

Dans cette lettre de liaison et d'information, nourrie d'actualités, de conseils et de services, nous vous présenterons régulièrement des témoignages de soignants qui évoquent leur ressenti, leurs problèmes et leurs aspirations. Ne manquez pas celui d'Olivier Attard, anesthésiste réanimateur.

Bonne semaine,
Jean-Christophe Calmes, président de l'URPS ML d'Occitanie

Face à cette situation épidémique inédite les médecins libéraux - généralistes et autres spécialistes - redoublent d'effort et font preuve d'une implication et d'un dévouement inébranlables. Merci pour votre engagement pour la population !

"NOUS SOMMES HANDICAPÉS PAR LE MANQUE DE PERSONNEL !"

Anesthésiste-réanimateur dans une clinique chirurgicale à Castelnau-le-Lez, près de Montpellier, le docteur Olivier Attard témoigne sur son quotidien face à la crise Covid. Au travers de ce témoignage, il analyse les difficultés auxquelles il doit faire face, comme le manque crucial de personnel soignant, le respect à la lettre du plan blanc niveau 4, la déprogrammation à 80 % de l'activité chirurgicale à l'approche d'un nouveau pic. À ces difficultés s'ajoute un contexte conflictuel avec les menaces de militants anti-vaccin reçues par des praticiens du centre de vaccination de sa clinique, ce qui contribue à développer une atmosphère déjà anxiogène.

Accès à la vidéo de l'interview

URGENT

François Braun appelle au don du sang face au niveau critique des stocks

La France ne dispose plus que de 14-15 jours de stocks.
Ces stocks sont « insuffisants » et « il faut aller donner son sang », a insisté le ministre, expliquant qu'il ira lui-même faire un don. L'Etablissement français du sang (EFS) a alerté à deux reprises en décembre 2022 sur l'état des stocks, dans une période de fin d'année traditionnellement marquée par une baisse des réserves.

Lire l'article

MÉDECIN

Téléconsultations : un recours plus fréquent chez les patients jeunes

La DREES note que les téléconsultations concernent plus largement des femmes, des patients jeunes et peu précaires. Ainsi, 61,8 % des téléconsultations des médecins généralistes libéraux en 2021 ont été faites avec des femmes, contre 56,6 % des consultations en général.

Lire l'article

27 numéros en 2022

8257 destinataires avec un taux d'ouverture de 32,5% en 2022 !

Structure :
Edito
+ Actualités PRATIQUES
+ Témoignages vidéos.

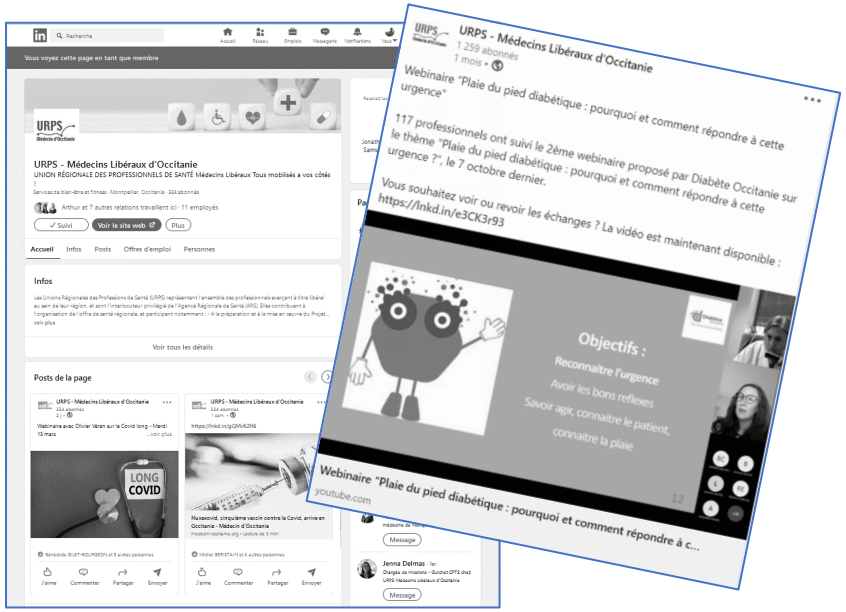

URPS - Médecins Libéraux d'Occitanie
1 259 abonnés
1 mois •

Webinaire "Plaie du pied diabétique : pourquoi et comment répondre à cette urgence"

117 professionnels ont suivi le 2ème webinaire proposé par Diabète Occitanie sur le thème "Plaie du pied diabétique : pourquoi et comment répondre à cette urgence ?", le 7 octobre dernier.

Vous souhaitez voir ou revoir les échanges ? La vidéo est maintenant disponible : https://lnkd.in/e3CK3r93

Objectifs :
Reconnaître l'urgence
Avoir les bons reflexes
Savoir agir, connaître le patient, connaître la plaie

Webinaire "Plaie du pied diabétique : pourquoi et comment répondre à c...

Une page dédiée URPS avec des informations pratiques.
98 post sur l'année 2022
1259 abonnés
13 000 vues en moyenne par mois
1 900 visiteurs par post en moyenne
Diffusion large dont aux institutionnels.

Déploiement et utilisation des système de communication et d'information partagés & coopération avec le GRADeS

1. Accompagnement au déploiement SPICO
2. Médilien: le module SNP de Médicam
3. Etude sur les systèmes d'information
4. Etat des lieux de la prise en charge des SNP

Accompagnement au déploiement SPICO

Le Groupement e-santé Occitanie met à disposition SPICO Discussions, une messagerie instantanée sécurisée. Très attendu par les professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et social, ce nouvel outil numérique de santé en Occitanie simplifie les échanges d'informations et la coordination des prises en charge.

Les professionnels du sanitaire, du médico-social et du social disposent d'un même outil sécurisé pour échanger en direct et en mobilité à propos des personnes qu'ils soignent ou accompagnent, à partir de début novembre 2020. Par exemple, si un patient en perte d'autonomie mais vivant encore chez lui rencontre une nouvelle difficulté, tout professionnel peut alerter une partie ou l'ensemble de l'équipe de prise en charge concernant l'évolution de son état de santé. Médecin traitant, spécialiste, pharmacien, infirmier, kinésithérapeute, aide à domicile et d'autres professionnels du parcours de santé peuvent ainsi réagir rapidement pour adapter, si besoin, leur prise en charge.

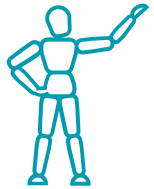

Nos actions

Promotion de l'outil par diffusion de flyer + communication sur site internet et newsletter

Participation aux groupes de travaux organisés par le GRADeS pour le développement et la diffusion de l'outil

Priorité énoncée : la création d'un annuaire multi- recherche pour les professionnels

Pour en savoir plus – site internet URPS
https://www.medecin-occitanie.org/spico-discussions/

Etude sur les systèmes d'information

Laure DELERUE
07 67 84 38 27
lauredelerue@qualicoach.fr
QualiCoach
Consultante en organisation , Démarche Qualité en officine
Chargée de mission E -santé

Projet suivi par la commission e-santé – Dr Yves Le Corre

Travaux réalisés en trois phases :

1 - Définition des besoins des professionnels de santé pour la mise en œuvre des missions des CPTS – Livré en Janvier 2022
2 - Etat des lieux des outils disponibles en région – Livré début avril 2022
3 – Préconisations – Livraison à définir

Financement de l'ARS à concurrence de 24 000 €

Un impact majeur pour positionner les besoins des professionnels de santé et l'expression de nos besoins auprès des industriels et du GRADES

Etat des lieux de la prise en charge des SNP

Le Comité Médico-Technique du groupement E-Santé Occitanie mandaté par l'ARS a construit un questionnaire de pratique en télésanté, accessible en ligne.

Il est destiné à recueillir les souhaits des médecins en matière d'utilisation d'outils de E-Santé dans les années à venir, et d'aider à en déterminer les stratégies utiles pour la prise en charge optimale des patients.

« Ce travail, mené en transversal avec les professionnels des 3 CHU de la Région Occitanie, les CH, les hôpitaux privés ainsi que les URPS Médecins, Infirmiers, Pharmaciens, Kinésithérapeutes, et les établissements médico sociaux est fondamental pour créer des passerelles fonctionnelles rapides entre les ressources médicales régionales, garantes de la bonne coordination autour des patients. »

L'URPS Médecins a participé largement à la promotion de cette enquête et son analyse dans le cadre du Comité Médico-Technique du Grades E-Santé Occitanie.

Coopération avec les URPS & les acteurs de la région

1. Renforcement de la coopération entre URPS
2. Implication dans les travaux régionaux
3. Communication et démarches partenariales
4. Coopération autour du déploiement des CPTS
5. Groupement employeur - GEIO

Renforcement de la coopération entre URPS

Au mois de juin 2022, dans le cadre d'un renforcement des collaborations entre URPS, un poste d'assistante administrative a été créé et cofinancé par l'ensemble des URPS.

Ce recrutement répond à un double objectifs:
1 - coordonner le suivi de l'ensemble des réunions régionales et départementales émises par les institutionnels (principalement ARS),
2 - animer des groupes de travail sur des thématiques transverses

Intitulé des groupes de travaux :

1 : Attractivité et démographie des professionnels de santé
2 : Numérique en santé
3: Délégations de tâches/Emergence de nouveaux métiers (IPA, assistants médicaux, protocoles de coopérations, accès direct) et rôle des professionnels de santé dans les CPTS
4 : L'implication des usagers dans les projets CPTS
5: Périnatalité
6: Violences intrafamiliales
7 : La souffrance des soignants et la prévention du Risque professionnel
8 : Hôpitaux de proximité (HAD, GHT…)
9 : Mise en place des SAS dans les départements
10 : ICOPE
11 : Santé Orale
12: Santé et environnement

Bilan 2022 : 14 réunions avec 87 professionnels invités à travailler en inter-pro.

Implication dans les travaux régionaux

Des réunions de concertation ont lieu régulièrement sur les thématiques suivantes :

1- **Désignations des représentants** issus des 10 URPS, au titre du Collège des offreurs de Soins, dans les instances réglementaires suivantes :

CRSA (*Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie*) avec ses déclinaisons en :
- *Commission Permanente*
- *Commission Spécialisées de l'Organisation de Soins- CSOS*
- *Commission de prévention*
- *Commission médico-sociale*

CTS (Conseils Territoriaux de Santé) :
- Dans les 13 départements de l'Occitanie, pour la désignation de 6 titulaires et 6 suppléants, soit 156 représentants pour l'ensemble des professionnels de santé.

CPR (Commission Paritaire Régionale)
- CPR ACI-CPTS
- CPR MSP

Instances de suivi de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel en faveur du développement de l'exercice coordonné et du déploiement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

PRS (Projet Régional de Santé) Désignation des représentants des 10 URPS dans les groupes de travail

Coordination 2018/2022 par l'URPS Médecins Libéraux

+

Des réunions de préparation des Commissions **Organisation des Soins- CSOS-** pour formaliser les avis et avoir un vote commun des dossiers présentés en séance ;

Communication & démarche partenariale

Des concertations pour la préparation des Communiqués inter-URPS

Exemples :
2022 – Guichet CPTS
2022 – France Association Santé
2021 - Agressions des Professionnels de Santé
2020 - Hospitalisation à Domicile
2018 - Centre Régional de Dépistage des Cancers

Promotion d'une démarche partenariale à travers le conventionnement avec des acteurs régionaux

ICOPE
Avril 2022

France Assos Santé
La voix des usagers
Avril 2022

OccitaDYS
Février 2022

Cicat Occitanie
Février 2022

Participation au dispositif Guichet CPTS

Le 14 mars 2019, une convention a été signée afin d'organiser et de formaliser un partenariat stratégique entre l'ARS, l'Assurance Maladie et les URPS d'Occitanie en vue de concevoir, d'accompagner et d'évaluer le déploiement des CPTS à l'échelle de la région Occitanie. La mise en place d'un outil innovant par les URPS : le Guichet CPTS entre dans le périmètre de cette convention.

De 2018 à 2022, l'URPS médecins a été la structure juridique porteuse du projet, tout en assurant le pilotage et la mise en œuvre.
Un premier CPOM signé en juillet 2021 a permis de financer 2 postes de chargés de mission
En septembre 2021, un avenant à ce contrat a financé 4 postes supplémentaires.

En janvier 2023, une structure associative nouvelle dont la gouvernance est assurée par les 10 URPS et un nouveau CPOM ont permis de pérenniser pour 2 années supplémentaires ce dispositif.

www.guichet-cpts-occitanie.org.

Guichet CPTS : chronologie des actions engagées

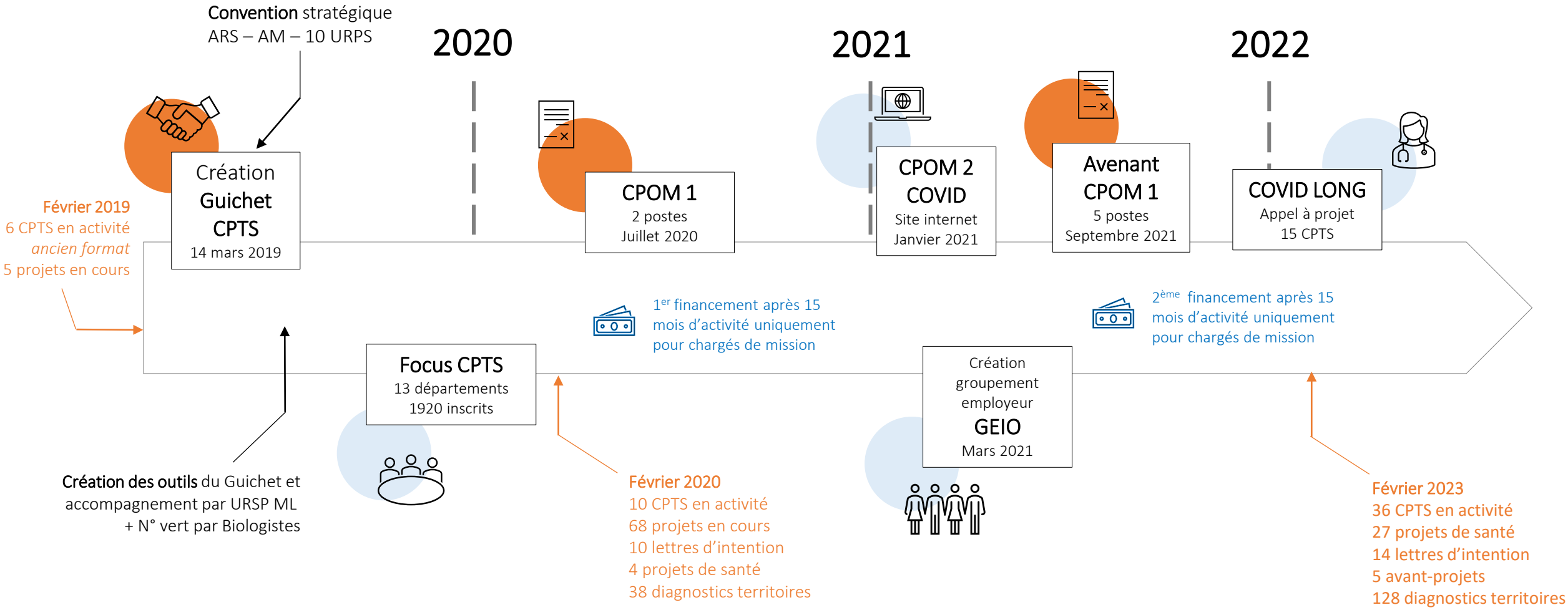

Rétrospectives des travaux du Guichet CPTS

2019

- Site internet guichet CPTS
- Guide Méthodologique – Lettre d'intention
- Support de lettre d'intention et projet de santé
- Support auto-formation & animation réunion
- Trame diagnostic
- Trame budget + notice
- Questionnaire Mobilisation
- Outils demande de financement ARS
- Guide création d'une association + trame
- Circuit de validation des avis techniques et politiques

2020

- Cartographie du déploiement
- Guide Méthodologique - Projet de santé
- Guide Fonction coordination CPTS
- Outils Diagnostic Territoriaux
- Vidéos témoignages - chaines YOUTUBE
- Newsletter pour accompagner les projets CPTS
- Focus départementaux
- Veille réglementaire + benchmark
- Site vitrine pour les CPTS

2021

- Espace internet spécial Covid (6 mois)
- Guide Méthodologique - Projet de santé
- Mise à jour de l'ensemble des outils ordonnance mai 2021 – asso loi 1901 des CPTS
- Portraits départementaux
- Appel à projet COVID LONG
- Organisation 6 WEBINAIRES
- Espace e-learning

2022

- Etude : besoin numérique des CPTS
- Mise à jour des outils avenant ACI N°2
- Création Infos-Conseils
- Mise en place comité convergence + RATEC
- Refonte charte graphique
- Nouveau site Internet
- Création Foire aux Questions
- Vidéos témoignages
- Diffusion réseaux sociaux
- Conventions de partenariat

Coopération autour du déploiement des CPTS

Pour chacun des 83 projets identifiés dans la région :

Une volonté de mobilisation pluriprofessionnelle

Relais de communication (informations CPTS, invitations,…) coordonné pour TOUTES les URPS

Créations & diffusions de newsletter

Questionnaire de mobilisation

Réunions interprofessionnelles sur les territoires

Construction de site vitrine web pour des CPTS

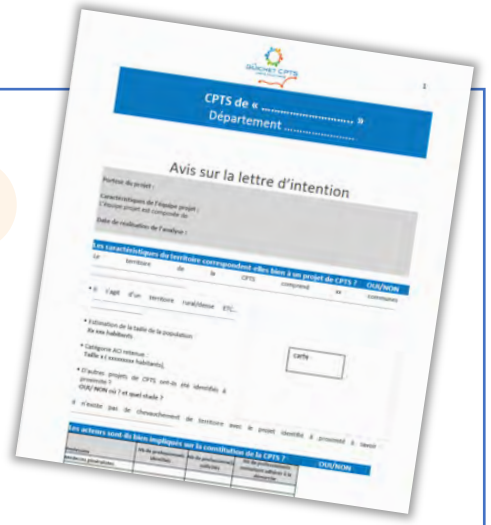

Des avis & des recommandations

Une méthode déployée en région

Une analyse globale du projet

Une sollicitation de l'ensemble des URPS

Des avis et recommandations personnalisés par URPS

+

Mensuellement les chargés de mission des différentes URPS se réunissent pour harmoniser les pratiques, évoquer les actualités et dynamiser la mobilisation autour des projets.

Les grands chiffres de l'année 2022 dans l'accompagnement des CPTS

82 CPTS en Occitanie

- 5 avant-projets dont 3 suivis par le Guichet ;
- 14 projets au stade de la Lettre d'intention dont 10 suivis par le Guichet ;
- 27 au stade de projet de santé dont 26 suivis par le Guichet ;
- 36 avec ACI signés dont 25 sont accompagnés par le Guichet.

Le Guichet accompagne directement 84% des CPTS d'Occitanie

30 réunions interprofessionnelles sur les territoires
45 réunions de travail avec les équipes projets sur les territoires
234 visio-conférences de travail avec les professionnels (CPTS, ICOPE, COVID Long,…)
20 créations et diffusions de Newsletter
9 créations site vitrine WEB pour des CPTS
59 relais invitation réunion projet/informations
26 diagnostics territoriaux demandés

17 accompagnements de lettres d'intention depuis le 1er janvier 2022
10 accompagnements de lettres d'intention au 13 septembre 2022
33 accompagnements de projets de santé depuis le 1er janvier 2022
31 accompagnements de projets de santé au 13 septembre 2022

5 accompagnements bilans CPTS – post signature ACI
10 questionnaires de mobilisation
10 analyses données sur lettres d'intention
15 analyses données sur projets de santé
16 accompagnements indicateurs
24 aides à la création d'association
62 réunions RATEC départementales

+ **13 000** utilisateurs différents du site internet

Outils :

Refonte de la charte graphique et mise à jour de l'ensemble des outils (avenant ACI N°2)

Réalisation d'une étude : besoins numériques des CPTS

Nouvelle cartographie des projets avec indicateurs de santé
Nouveau guide « élaborer projet de santé »
Espace INFO COVID (espace dédié internet)
+ suivi de l'appel à projet COVID LONG et de la mise en œuvre pour 15 CPTS

8 rédactions/diffusions d'Infos-Conseils thématiques
10 supports FAQ
Mise en ligne nouveau site Internet
23 vidéos témoignages professionnels de santé*
74 communications LINKEDIN générant **62 150** vues
2 conventions de partenariat – ICOPE + France Association Santé
Engagements travaux avec Réso-Occitanie – journée d'étude
Suivie d'un mémoire d'étude Master 2 Santé (TBS) sur les SNP

Un outil apprécié : cartographie des projets de CPTS

Une mise à jour mensuelle depuis 2019 en libre accès.
25 000 utilisateurs différents depuis le lancement !

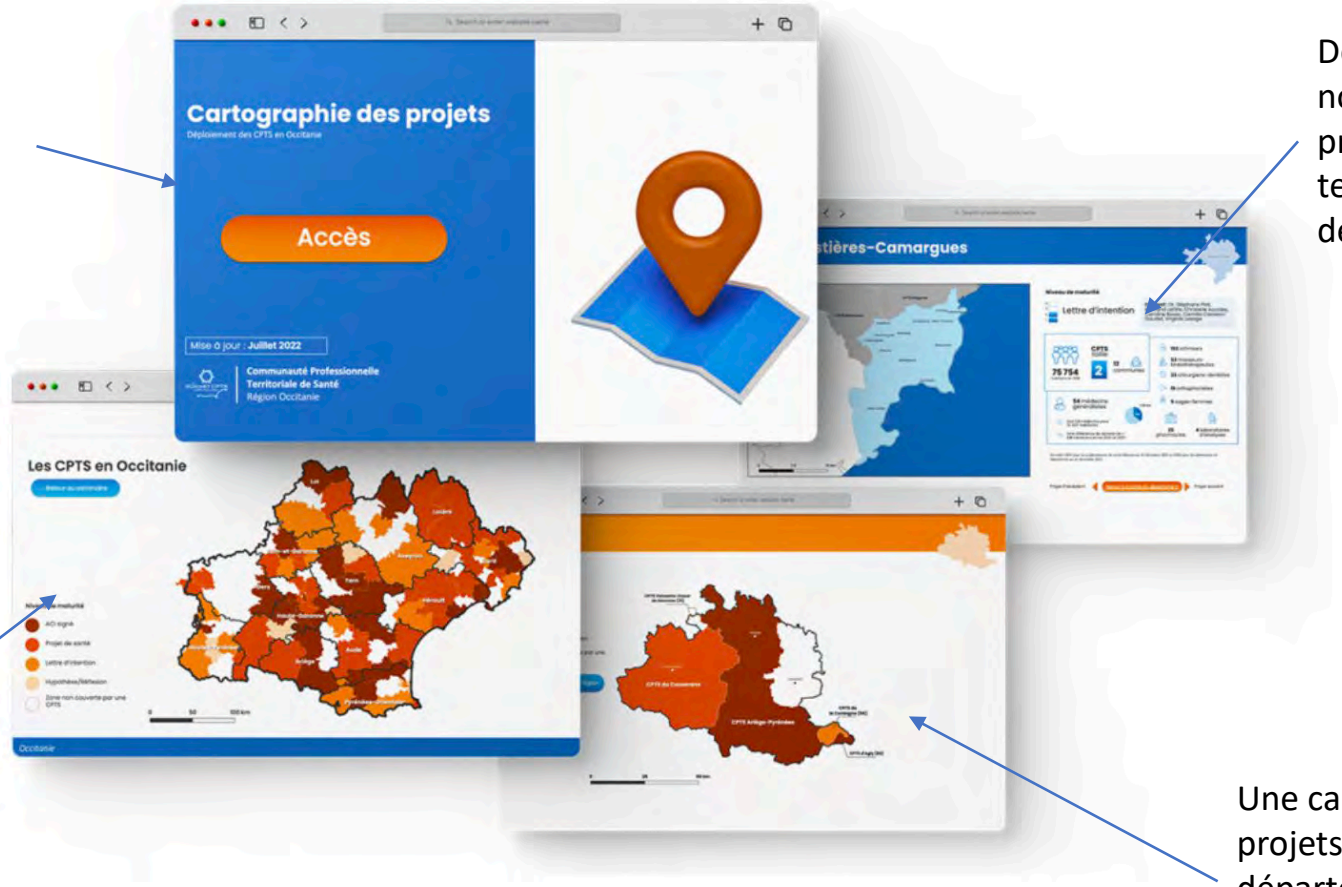

Des informations précises sur le nombre de professionnels de santé présents et les caractéristiques du territoire avec les dernières sources de l'ARS et de l'Assurance Maladie

Une représentation de l'ensemble des projets de la région en fonction des niveaux de maturité (de l'avant-projet à la signature ACI)

Une cartographie spécialisée des projets à l'échelle de chaque département pour identifier les zones atones et les coopérations possibles.

Télécharger la cartographie

Groupement employeur - GEIO

Création en AVRIL 2021 -Gouvernance Inter-URPS

Une centaine d'entretiens de recrutement réalisés
26 embauches – 7 départs (fin contrat ou rupture)
19 salariés sous contrat en décembre 2022 dont
5 CDD + 14 CDI au moment de la fusion absorption au 31/12/2023

Rappel : montage juridique + gestion + process recrutement assuré par l'URPS ML - Pas de refacturation

Comptabilité

Quelques éléments d'approche pour exemple :

- Dépenses 2022 : 784 930 €
- Facturation GEIO 2022 : 883 725 €

Extrait du traité de fusion au 30 septembre 2022 :

Total actif apporté	194 579
Total passif pris en charge	194 579
Actif net apporté	**0 € avec excédent d'exploitation à hauteur de 13 845 au 30 septembre 2022 (compte de résultat)**

16 structures adhérentes depuis la création du GEIO *En plus des 10 URPS*

CPTS Montauban
CPTS Nord du Lot
CPTS Portes du Lauragais
CPTS Grand Gaillacois
CPTS Ariège Pyrénées
CPTS Nîmes Némausa
CPTS Ouest Lozère
CPTS Grand Albigeois
CPTS Montpellier Est Bérange
CPTS Occitanie Méditerranée
CPTS Montpellier Nord Pic Saint Loup
CPTS Regards
CPTS Toulouse Rive Gauche
CPTS Entre Cèze et Gardon en Cévennes
CPTS Grand Figeac
PTSM 31

Evolution du groupement employeur fin 2022 : fusion avec le groupement employeur ASOE porté par la Fédération des Acteurs de la Coordination en Santé

https://www.facs-occitanie.fr/nos-projets/appui-sante-occitanie-emplois/

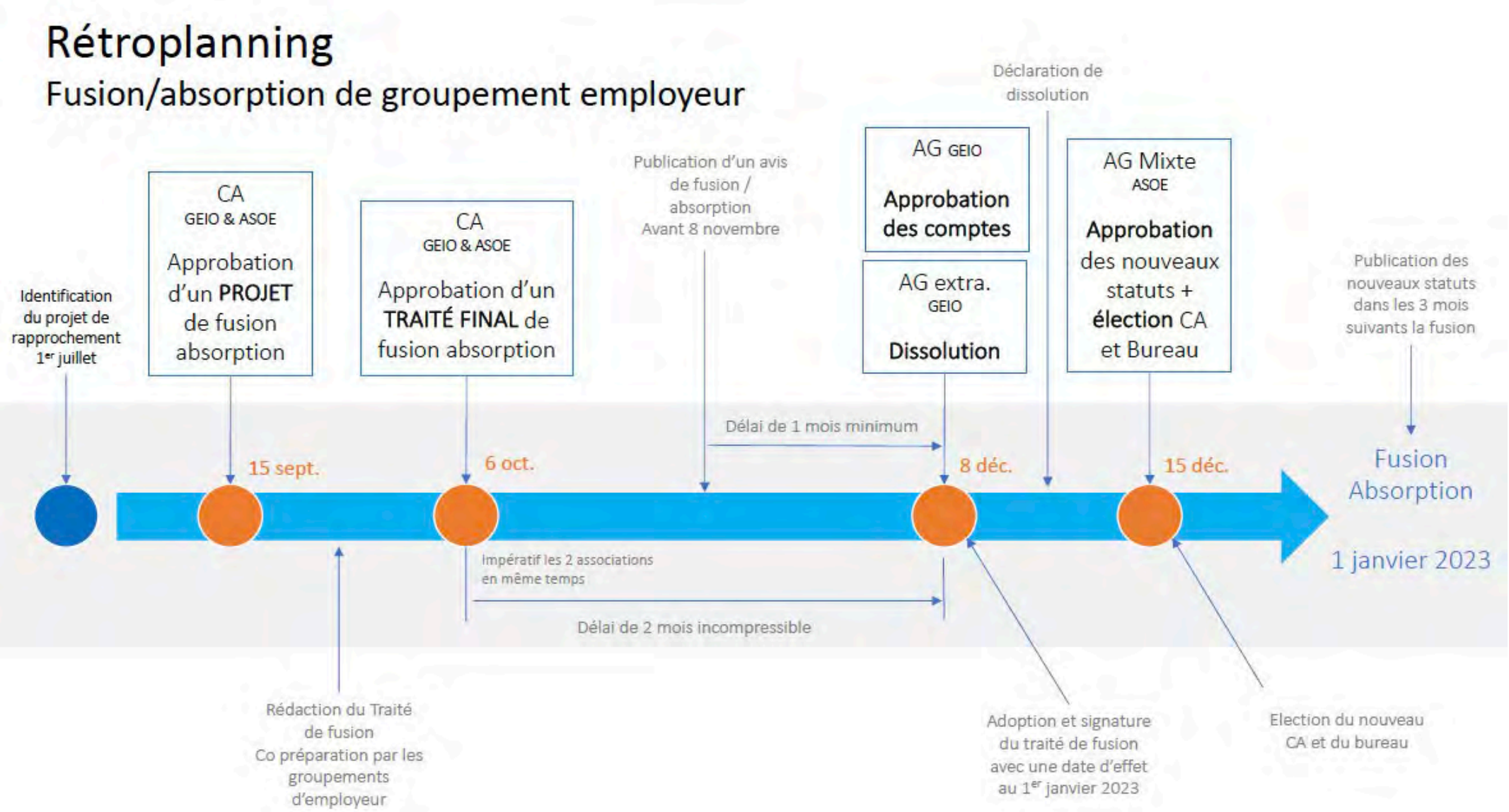

URPS ML Occitanie

Sous la Direction

Président Dr Jean-Christophe Calmes
Secrétaire Générale Dr Laurence Safont

Rédaction : Jonathan Plantrou

www.medecin-occitanie.org